



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

SOMMAIRE

 3
EDITO

 4
CARTE DES COMMUNES
ADHÉRENTS

 6
LES MISSIONS DU
SYNDICAT

 26
LES COMPTES DU
SYMIELECVAR

 31
LE FONCTIONNEMENT
SYMIELECVAR

 44
L'INFORMATION ET LA
COMMUNICATION

EDITO



Guy MENUT
Président du SymielecVar

Le syndicat est à un nouveau tournant de son histoire puisqu'il lui faut participer activement à la transition énergétique voulue par le gouvernement français.

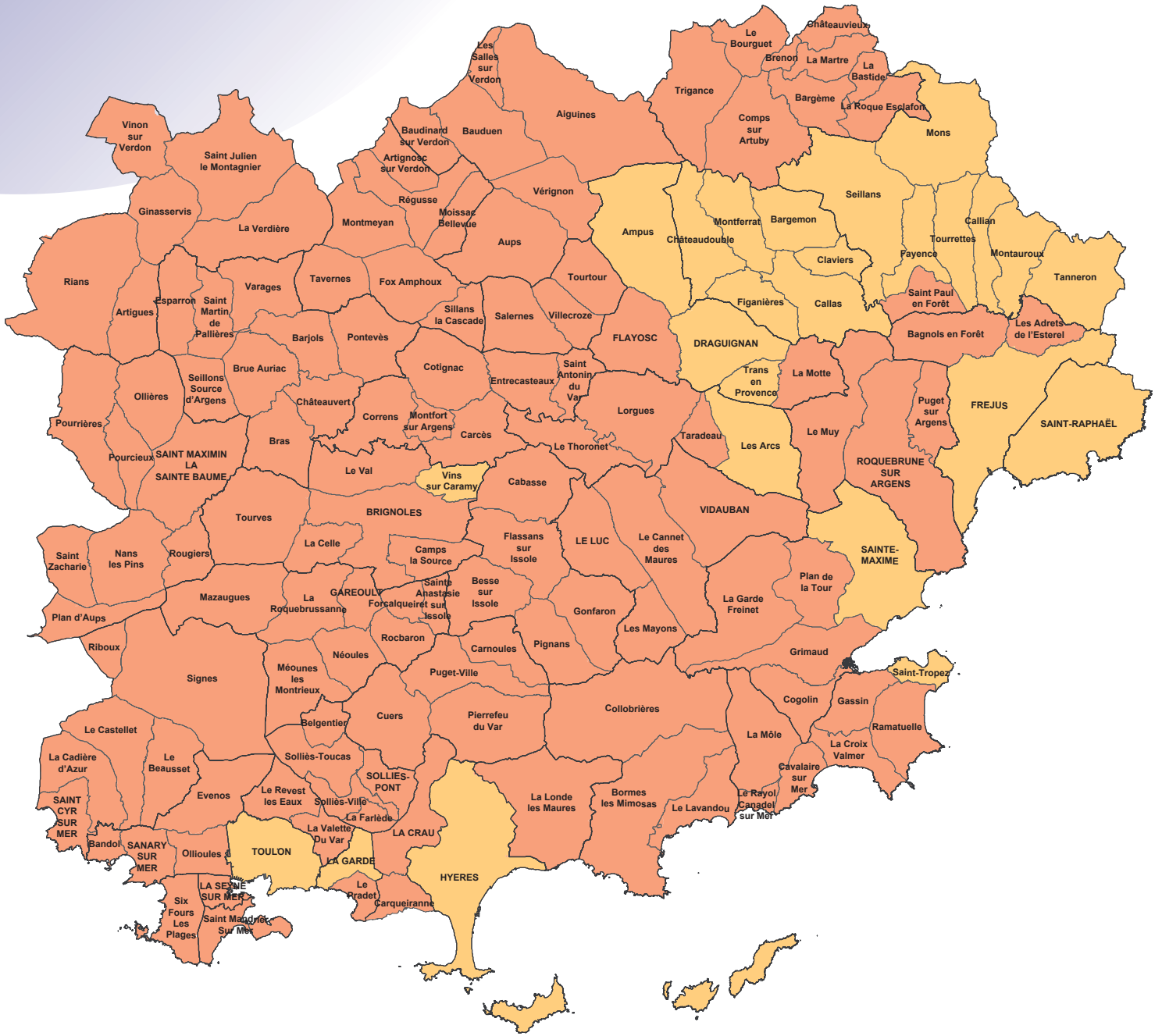
Précurseur dans ce domaine, Le SYMIELECVAR a déjà réalisé des actions relatives à l'éclairage public.

L'année 2015 a été marquée par l'engagement du syndicat dans le déploiement des prises de recharge des véhicules électriques, outil de cette transition énergétique par la réduction de l'impact carbone.

La subvention accordée par l'ADEME sur le dossier déposé par le SYMIELECVAR est venue conforter le sérieux de cette démarche qui verra le jour en 2017.

2015 est également marquée par le premier marché d'achat d'électricité pour les points de livraison supérieurs à 36 kVA, qui a généré des gains importants au profit de communes qui nous ont fait confiance pour la fourniture d'électricité.

2015



 COMMUNES HORS SYNDICAT

SYNDICATS D'ELECTRIFICATION :

SIE de la Région du Luc, SIE de Pignans,
SIE de la Roquebrussanne, SIE Ouest
Varois.

De 38 à...
128 communes
adhérentes

LES ADRETS DE
L'ESTEREL
AIGUINES
ARTIGNOSC
ARTIGUES
AUPS
BAGNOLS EN FORET
BANDOL
BARGEME
BARJOLS
LA BASTIDE
BAUDINARD
BAUDUEN
LE BEAUSSET
BELGENTIER
BESSE SUR ISSOLE
BORMES LES MIMOSAS
LE BOURGUET
BRAS
BRENON
BRIGNOLES
BRUE AURIAC
CABASSE
LA CADIERE D'AZUR
CAMPS LA SOURCE
LE CANNET DES
MAURES
CARCES
CARNOULES
CARQUEIRANNE
LE CASTELLET
CAVALAIRE SUR MER
LA CELLE
CHATEAUVERT
CHATEAUVIEUX
COGOLIN
COLLOBRIERES
COMPS SUR ARTUBY
CORRENS
COTIGNAC
LA CRAU
LA CROIX VALMER
CUERS
ENTRECASTEAUX
ESPARRON
EVENOS
LA FARLEDE
FLASSANS SUR ISSOLE
FLAYOSC
FORCALQUEIRET
FOX AMPHOUX
LA GARDE FREINET
GAREOULT
GASSIN
GINASSERVIS
GONFARON
GRIMAUD
LE LAVANDOU
LA LONDE LES MAURES
LORGUES
LE LUC EN PROVENCE
LA MARTRE
LA MOTTE
LES MAYONS
MAZAUGUES
MEOUNES LES
MONTRIEUX
MOISSAC BELLEVUE
LA MOLE
MONTFORT SUR
ARGENS
MONTMEYAN
LE MUY
NANS LES PINS
NEOULES
OLLIERES
OLLIOULES
PIERREFEU
PIGNANS
PLAN D'AUPS STE
BAUME
PONTEVES
POURCIEUX
POURRIERES
LE PRADET
PUGET VILLE
LE RAYOL CANADEL
LE PLAN DE LA TOUR
PUGET SUR ARGENS
RAMATUELLE
REGUSSE
LE REVEST LES EAUX
RIANS
RIBOUX
ROCBARON
LA ROQUE ESCLAPON
ROQUEBRUNE SUR
ARGENS
LA ROQUEBRUSSANNE
ROUGIERS
SAINT ANTONIN DU VAR
SAINT CYR SUR MER
SAINT MANDRIER
SAINT MARTIN DE
PALLIERES
SAINT PAUL EN FORET
SAINT ZACHARIE
SALERNES
LES SALLES/VERDON
SANARY SUR MER
SILLANS LA CASCADE
SIX FOURS LES PLAGES
SOLLIES PONT
SOLLIES TOUCAS
SOLLIES VILLE
ST JULIEN LE
MONTAGNIER
SEILLONS SOURCE
ARGENS
LA SEYNE/MER
SIGNES
SAINT MAXIMIN STE
BAUME
SAINTE ANASTASIE/
ISSOLE
TARADEAU
TAVERNES
LE THORONET
TOURTOUR
TOURVES
TRIGANCE
LE VAL
LA VALETTE DU VAR
VARAGES
LA VERDIERE
VERIGNON
VIDAUBAN
VILLECROZE
VINON SUR VERDON

1 LES MISSIONS DU SYNDICAT

Le SYMIELECVAR est l'autorité concédante habilitée à concéder la distribution d'énergie sur l'ensemble de son territoire.

Le SYMIELECVAR est un syndicat mixte fermé, il exerce ses missions pour le compte de :

- 101 communes indépendantes
- 27 communes représentées par 3 Syndicats d'Electrification.

MISSIONS STATUTAIRE

Le SYMIELECVAR assure pour ses collectivités adhérentes les **missions suivantes** :

- Le contrôle de concession,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- La gestion et le contrôle de la taxe électricité,
- La maîtrise de l'énergie- travaux d'économies d'énergie,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables,
- Groupement d'achat d'électricité,
- La récupération des RODP,
- La maintenance des réseaux d'éclairage public.



1.1 LE CONTROLE DE CONCESSION

LA CONCESSION ELECTRIQUE

Article L2224-31

Code général des collectivités territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négoient et concluent les contrats de concession**, et exercent **le contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions.

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SYMIELECVAR, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Le 18 septembre 2014, le syndicat a adhéré au protocole FNCCR-ERDF, sur la période tarifaire 2014-2017 visant à renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire Enedis au bénéfice de la qualité du service concédé apporté aux usagers.

Ce protocole implique :

- Une meilleure programmation et coordination des investissements réalisés par Enedis et SYMIELECVAR sur les réseaux de distribution publique d'électricité, afin d'améliorer la qualité de la desserte d'électricité.
- Une plus grande transparence en améliorant la précision des données patrimoniales, comptables ainsi que financières transmises par Enedis aux autorités organisatrices ;
- Une adaptation du dispositif de la redevance de concession afin, de lisser les évolutions de la R2 et de mieux prévoir son évolution au cours de la période d'application des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 4, 2014-2017) acquittés par les usagers.

*LE CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SYMIELECVAR suit et contrôle les prestations dues par Enedis au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

...LE CONTROLE DE CONCESSION

LE CONTROLE ANNUEL D'ENEDIS

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité, faisant apparaître les indications sur :

- les travaux neufs
- l'exploitation du réseau
- les relations avec les usagers
- la fourniture d'électricité

EDITION RAPPORT D'ANALYSE DU CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres. Le rapport de contrôle de concession 2015 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat à l'espace adhérent dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2016.

La mission de contrôle consiste à vérifier qu'Enedis remplit correctement sa mission de services et utilise des indicateurs techniques et comptables tels que :

- L'état et la constitution du réseau
- L'évolution de la clientèle, des tarifs sociaux
- Le respect du décret qualité (continuité de la fourniture d'électricité et de la tenue de tension)
- Le suivi des travaux du concessionnaire (extension et renforcement)
- Les investissements pour renouvellement des ouvrages,
- Analyse comptable (immobilisations des ouvrages réalisés par l'autorité concédante).

La concession électrique du Syndicat regroupe 130 communes au 1^{er} janvier 2016.

Le nombre de saisines du Syndicat par les communes relatives aux devis proposés par Enedis pour les raccordements continue d'augmenter. Elles concernent pour beaucoup l'application de la loi SU-SRU avec la participation des collectivités ayant en charge l'urbanisme pour les extensions de réseau de distribution publique d'électricité. Le thème de l'élagage est aussi « prisé ».

Le Concessionnaire ne doit pas relâcher ses efforts financiers pour améliorer la performance du réseau car la région est soumise à tous les aléas climatiques (vent, canicule, inondations, neige, etc...).

Le critère B (indicateur de continuité de l'alimentation électrique) pour l'année 2015 est de **105 minutes** (temps moyen de coupure pour un client de la concession toutes causes confondues) la moyenne nationale est de **67 minutes**.

AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

La concession prendra fin le 20 décembre 2021. Un audit sur l'impact patrimonial et financier en fin de concession électricité a été réalisé. Sur sa base, le syndicat prépare un rapport sur les enjeux financiers et patrimoniaux de la fin de concession, afin de préparer la négociation avec le concessionnaire actuel Enedis qui portera sur la valeur de la concession, les biens de reprise et de retour et l'identification des biens propres du concessionnaire, la durée de la concession...



LE CONTROLE QUOTIDIEN

INTERVENTION DANS LES LITIGES ENTRE Enedis ET LES COLLECTIVITES OU LES PARTICULIERS

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'Enedis.

Lorsqu'une commune est saisie par un usager pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec Enedis, elle peut adresser une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de l'usager concerné accompagné du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SYMIELECVAR une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.



Contactez-nous

Accueil > Contactez-nous

Symielec Var

Rue des Lauriers
ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES
Tel : 04 94 37 28 11
Fax : 04 94 37 28 10
Email : thierry.farconnet@symielecvar.fr

Vous pouvez également nous adresser directement une demande d'information formulaire :

Etat Civil

Vos Nom et Prénom * :

Coordonnées

Votre n° de téléphone * :

Votre adresse :

Votre courriel :

Votre demande

Objet de votre contact * :

Les champs précédés d'une astérisque (*) sont obligatoires

[Annuler la saisie](#) [Envoyer le formulaire](#)

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SYMIELECVAR grâce à un espace réservé dans la rubrique « adhérents » du site Internet et adresser par email des photos.

www.symielecvar.fr

[Accueil → Contactez-nous](#)

Les identifiants et les mots de passe peuvent être récupérés par demande à l'adresse suivante :

sylvie.trillaud@symielecvar.fr

...LE CONTROLE DE CONCESSION LE SYMIELECVAR ORGANISME CONTROLEUR D'ENEDIS ET GRDF

CONTROLE DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE SIMPLIFIES (ART. 2 et 3 du Décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011).

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux (article Art. 2 et 3) déposées par Enedis au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de voir les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone des travaux et de voir si les réseaux à construire prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

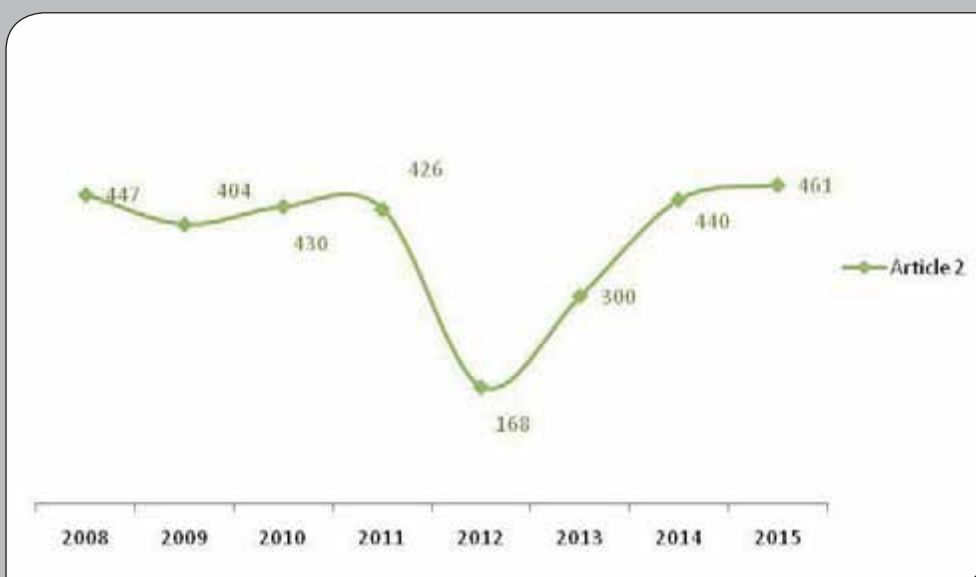
Les articles 2 sont diffusés depuis février 2014 uniquement sur e-plan (plateforme et serveur gérés par Enedis permettant un échange de dossiers entre les collectivités, les concessionnaires et les entreprises.

D'abord en test en région PACA, le programme e-plan a été étendu au niveau national.

CHIFFRES
CLES
2015

En **2015**, le syndicat a été saisi pour 31 litiges. Le nombre de saisine du Syndicat par les communes est en constante augmentation. Elle concerne principalement des demandes d'expertise sur les propositions techniques et financières d'Enedis mais également des demandes de remplacements d'ouvrages défectueux, d'élagage et d'intervention sur la qualité de la fourniture d'électricité.

Nombre d'article 2



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Article 2	560	447	404	430	426	168	300	440	461

PROCEDURE VRG ET RELATION Enedis

L'application du protocole Valorisation des Remises Gratuites (VRG) permet de continuer à réduire les écarts d'immobilisations concernant le coût des travaux du Syndicat et la valeur de ceux-ci retenue dans le patrimoine de la concession par le Concessionnaire.

La procédure de VRG mise en place à titre expérimentale de 2009 à 2011 est appliquée pleinement par le Syndicat et Enedis depuis juin 2013.

Ce protocole permet de suivre les valorisations par le Concessionnaire des travaux du Syndicat en se rapprochant au plus près du coût réel.

Les écarts de valorisations étaient de l'ordre de 14.96 % au début du protocole en 2013, ils sont de l'ordre de 11.54 % en 2014 **mais de 16.97 % en 2015.**

Une convention locale devrait être signée entre le SYMIELECVAR et Enedis.

QUELQUES CHIFFRES... **CHIFFRES CLÉS 2015**

DONNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	122	122	124	124	127	127	128
POPULATION MUNICIPALE SUR LA CONCESSION	517 910	527 506	532 214	539 645	570 908	573 506	593 427
POPULATION MUNICIPALE URBAINE	476497	484 732	487 968	471 295	523 921	525 485	543 425
POPULATION MUNICIPALE RURALE	41 413	42 774	44 246	68 350	46 987	48 021	50 002
RESEAUX HTA SOUTERRAINS en Km	2 434	2 543	2 628	2 742	3 145	3 293	3 445
RESEAUX HTA AERIENS en Km	2 322	2 263	2 215	2 172	2 253	2 201	2 170
RESEAUX BTA SOUTERRAINS en Km	2 988	3 052	3 144	3 240	3 655	3 731	3 852
RESEAUX BTA NU en Km	184	178	170	165	174	151	149
RESEAUX BTA ISOLE en Km	5 190	5 194	5 191	5 187	5 427	5 439	5 498.
NOMBRE DE POSTES DE DISTRIBUTION	6 917	6 961	7 057	7 152	7 793	7 865	8 016
NOMBRE DE CLIENTS SUR LA CONCESSION AU TARIF REGULE	371 902	377 086	381 053	383 553	410 007	410 406	402 940
NOMBRE DE CLIENTS AU TARIF DU MARCHE	12 556	15 618	17 090	19 397	21 659	25 696	42 775
NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTES	18 190	4 854	5 502	3 220	3 173	2 188	2 930
TEMPS DE COUPURE " CRITERE B TCC ** EN MIN.	143	99	101	140	78	98	105

*CRITERE B TCC : indicateur du temps moyen de coupures par clients Toutes Causes Confondues

...LE CONTROLE DE CONCESSION

LA CONCESSION GAZ

LISTE DES 34 COMMUNES QUI ONT TRANSFERE LA COMPETENCE :

BANDOL, BARJOLS, LE BEAUSSET, BRIGNOLES, LE CANNET-DES-MAURES, CARCES, CARQUEIRANNE, LA CRAU, CUERS, LA FARLEDE, FLAYOSC, GAREOULT, LA LONDE-LES-MAURES, LORGUES, OLLIERES, PIERREFEU-DU-VAR, SAINT-CYR-SUR-MER, SAINT-MANDRIER-SUR-MER,

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, SALERNES, SANARY-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, SIGNES, SIX-FOURS-LES-PLAGES, SOLLIES-PONT, SOLLIES-VILLE, TOURVES, LE VAL, LA VALETTE-DU-VAR, VARAGES, POURCIEUX, POURRIERES, VINON-SUR-VERDON,

31 communes ont des points de livraison gaz.

La commune de Sollies Ville est traversée par le réseau de GRDF mais n'a pas de point de livraison actif.

La délibération n°88 du 17 décembre 2014 donne délégation de service Public à FINAGAZ pour la commune Pourcieux. Les communes de Ollières et de Pourrières adhèrent à la compétence et sont en attente de lancement d'une DSP pour créer leur réseau.



Ce véhicule renifleur de Grdf assure la surveillance des réseaux en détectant les fuites de gaz.

1.2 LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à ENEDIS.

Il a pour cela, procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux. La procédure retenue est l'appel d'offre Ouvert avec une publicité Européenne.

La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Une convention organise les relations entre le Syndicat et ORANGE et s'applique en présence d'appui commun.

L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques.

Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour les communes qui ont opté pour la compétence optionnelle n°1 et 2.

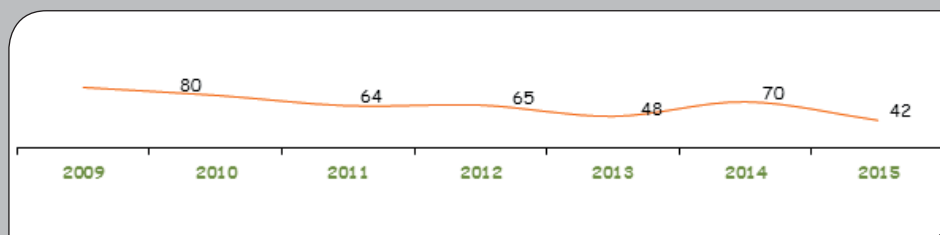
Le Syndicat dissimule des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien.

Le syndicat est également compétent en matière d'illuminations.

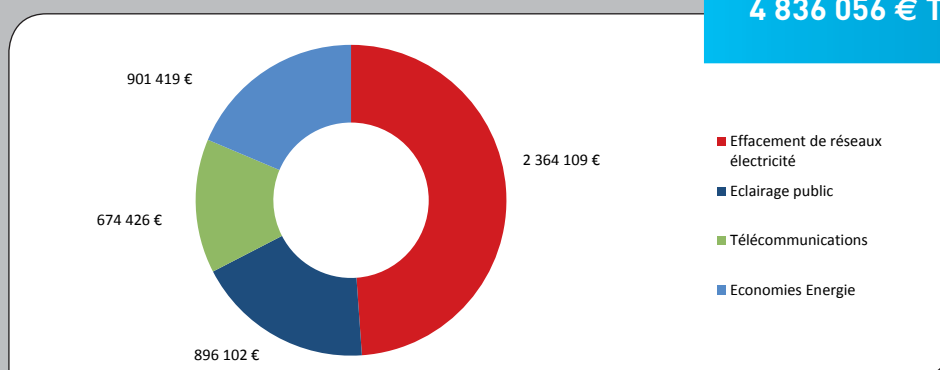
...LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

QUELQUES CHIFFRES... **CHIFFRES CLÉS 2015**

■ NOMBRE DE PROJETS DEMANDES PAR LES COMMUNES

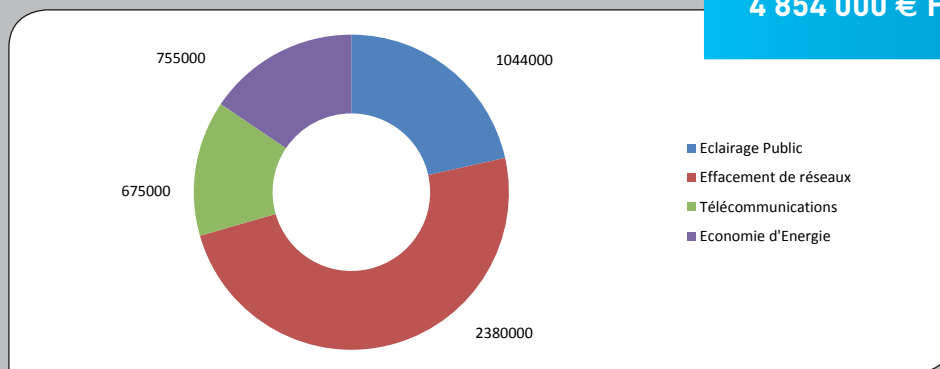


■ REPARTITION DES DEPENSES DE TRAVAUX EN TTC 2015



CHIFFRES CLÉS 2015
TOTAL
4 836 056 € TTC

■ MONTANT DES ORDRES DE SERVICE EN HT 2015



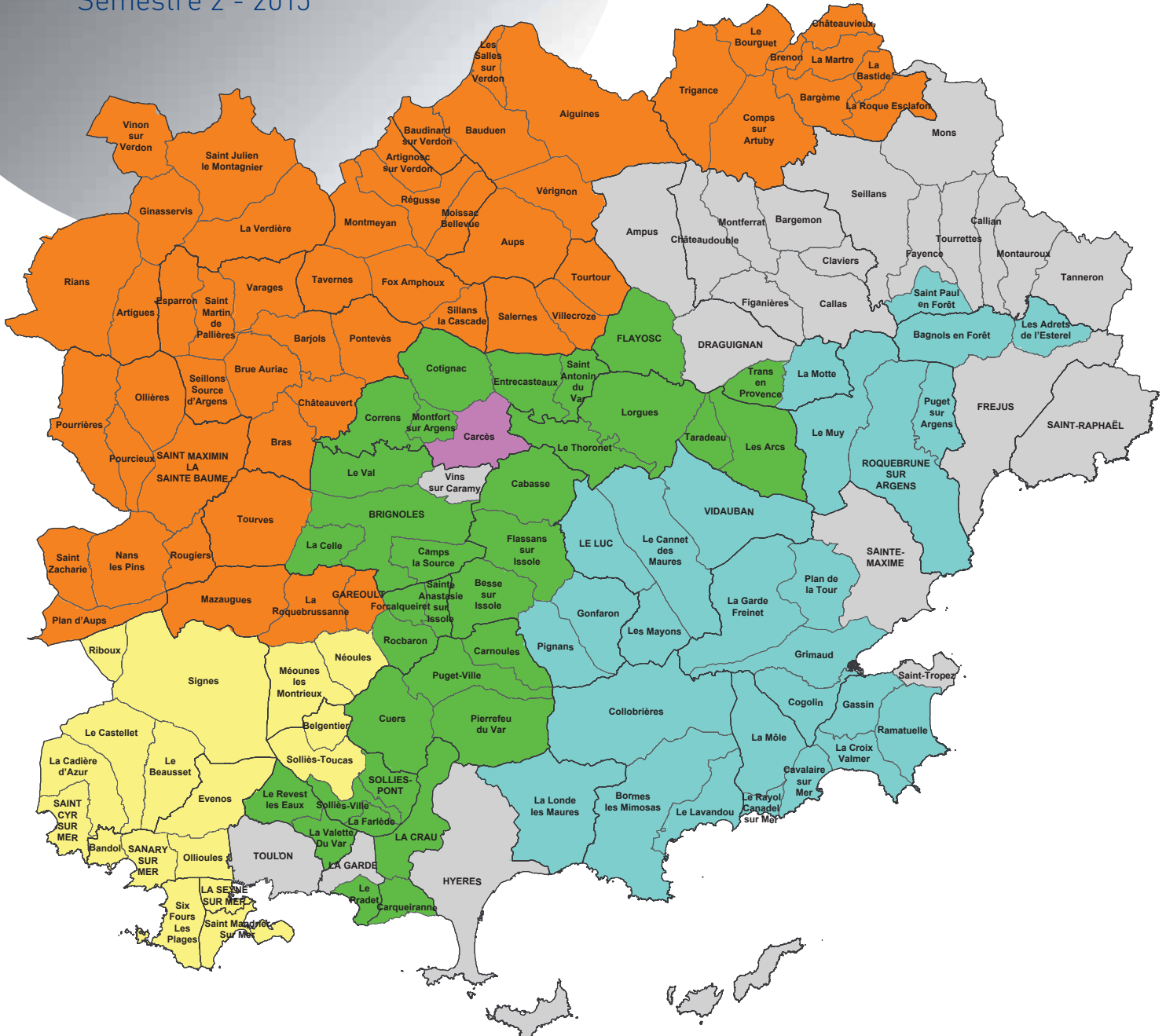
CHIFFRES CLÉS 2015
TOTAL
4 854 000 € HT

2015

CARTE

LOTS-AGENTS

Semestre 2 - 2015



COMMUNES HORS SYNDICAT

- F. SIMONDI - 06 73 28 81 17 - frederic.simondi@symielecvar.fr
- G. GARGOT - 06 76 24 41 27 - gregory.gargot@symielecvar.fr
- D. DURAND - 06 13 65 17 77 - delphine.durand@symielecvar.fr
- J. DUVAL - 06 83 10 64 98 - jerome.duval@symielecvar.fr
- E. LE FEVRE - 06 13 65 05 71 - eric.lefevre@symielecvar.fr

QUELQUES PHOTOS DE CHANTIERS...

Mise en souterrain des vieux réseaux aériens et pose de matériels d'éclairage public..

Tavernes – Quartier les Ferrages



LA VALETTE – Avenue Savorgnan de Brazza et Louis Laure



RAMATUELLE – Quartier de Bonne Terrasse



1.3 LA GESTION ET LE CONTROLE DE LA TAXE ELECTRICITE

UNE OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES

■ CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA TAXE

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles.

Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1.5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0.5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Pour 2013 : le Syndicat a délibéré avant octobre 2012 pour instaurer le tarif applicable et actualiser le coefficient multiplicateur. Suivant la règle de l'annualité budgétaire, toute modification de tarifs intervient avant le 1^{er} octobre de l'année précédente.

Le coefficient multiplicateur pour 2014 était de 8.44. Il de 8.50 pour 2015.

■ CONTROLE DES FOURNISSEURS ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DU SYMIELECVAR

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'Enedis qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.

CHIFFRES CLÉS
2015

120 communes ont transféré au Syndicat la perception, le contrôle et le reversement de la taxe sur l'électricité

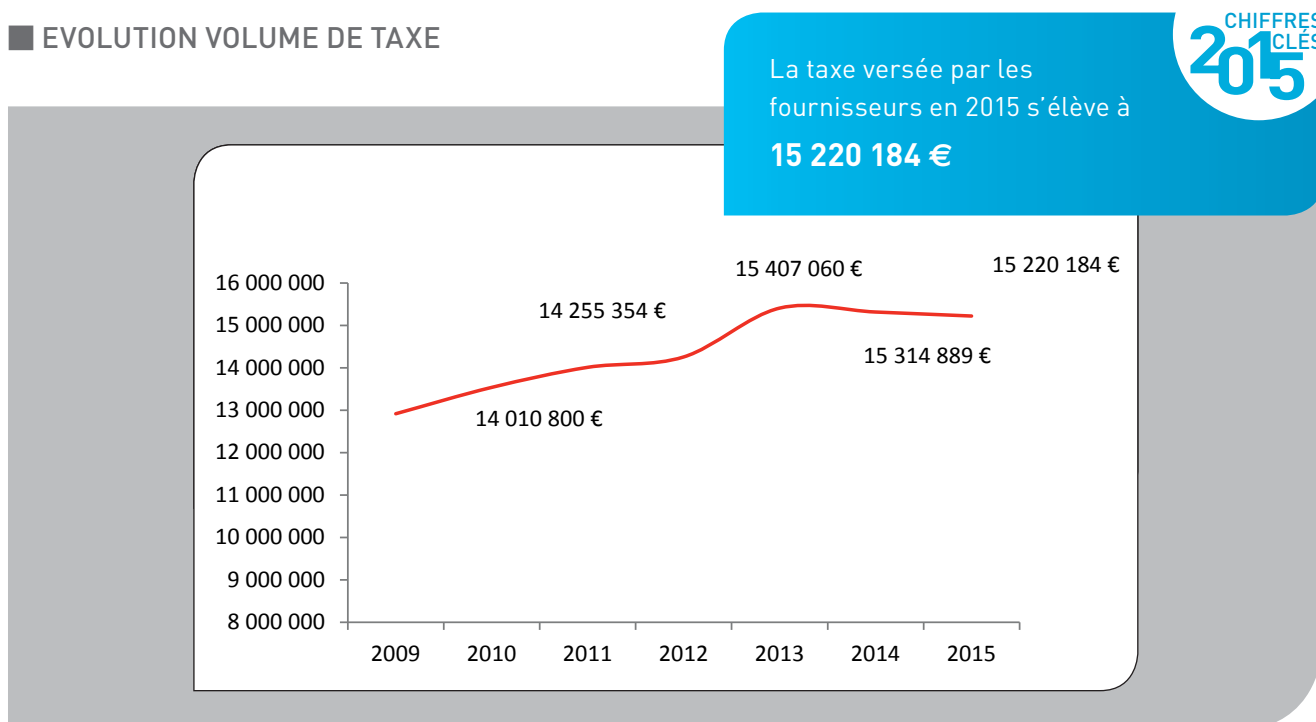
15 fournisseurs sont contrôlés par le Syndicat en 2015 contre 12 en 2014



ATERNA	ENERGEM	PROXELIA
EDF Commerce	GDF SUEZ	EON FRANCE
ENALP	LAMPIRIS	LUCIA
ENERCOOP	PLANETE OUI	UNIPER
GEG SdE	POWEO Direct Energie	VATTENFALL Energies

...LA GESTION ET LE CONTROLE DE LA TAXE ELECTRICITE

■ EVOLUTION VOLUME DE TAXE



■ TARIFS DE LA TCCFE

Jusqu'en 2013, la TCCFE était en constante augmentation.

En 2014 et 2015 elle connaît un léger recul dû à une baisse de la consommation d'électricité compte tenu des conditions climatiques clémentes et des mesures d'économies d'énergie.

Au niveau national, constate que la consommation française a régressé de 6 %.

ANNEE	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	TARIFS 0,75	TARIFS 0,25
2011	8	6/MWh-0,006/KWh	2/MWh-0,002/KWh
2012	8.12	6,09/MWh-0,00609/KWh	2,03/MWh-0,00203/KWh
2013	8.28	6,21/MWh-0,00621/KWh	2,07/MWh-0,00207/KWh
2014	8.44	6,33/MWh-0,00633/KWh	2,11/MWh-0,00211/KWh
2015	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh

■ UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA TCCFE

Le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2016, il ne sera plus nécessaire de délibérer chaque année pour réactualiser le coefficient multiplicateur.

Dorénavant, ce sont les tarifs légaux de base de la taxe qui seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013.

1.4 LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

LES CHANTIERS DE TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des matériels vétustes, baisse des puissances installées, variation de puissance, amélioration de la qualité d'éclairage.



■ TRAVAUX EN COURS EN 2015

ARTIGUES	CUERS	REGUSSE	SOLLIES PONT
BANDOL	FORCALQUEIRET	RIANS	SOLLIES TOUCAS
BARJOLS	LE CASTELLET	ROCBARON	TARADEAU
BAUDUEN	MAZAUGUES	ROQUE ESCLAPON	TAVERNES
BOURGUET	NEOULES	ROQUEBRUSSANNE	THORONET
BRIGNOLES	OLLIERES	SAINTE JULIEN	VALETTE
BRUE AURIAC	OLLIOULES	SAINTE MANDRIER	LA VERDIERE
CABASSE	PIERREFEU	SAINTE PAUL EN FORET	
CADIERE D AZUR	PONTEVES	SALERNES	
COLLOBRIERES	POURRIERES	SIGNES	

■ DIAGNOSTICS ENERGETIQUES EN COURS EN 2015

BAUDUEN	LE PRADET
LE BEAUSSET	LE RAYOL CANADEL
LE CANNET DES MAURES	ROQUEBRUNNE SUR ARGENS

■ CEE OBTENUS EN 2015

34 252 026 kWhcumacs au titre des travaux 2013

61 456 043 kWhcumacs au titre des travaux 2014

Pour les travaux 2015 : 28 333 528 kWhcumacs perçus en 2016

...LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

CHIFFRES
CLÉS
2015

■ ACCÈS À LA PLATEFORME DE CEE VIA LE SITE DU SYMIELECVAR

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : COMMENT OBTENIR LA PRIME ?

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

4 projets déposés en 2015 :

2 communes ont déjà perçus la prime correspondant à leurs CEE.

La comparaison est simple et gratuite sur la plateforme, il suffit de :

1. Renseigner en 3 minutes le projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime.
2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif.
3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie.
4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.

DATE	DOSSIER	TRAVAUX	VOLUME CEE
02/06/15	CEE-BAT-EN-107-7295	terrasse médiathèque	1 071 000
01/06/15	CEE-BAT-TH-102-7278	Remplacement chaudière fioul	126 500
28/05/15	CEE-BAR-PMO-7260	rénovation	222 500
07/04/15	CEE-BAT-EN-107-6815	refection etanchéité	673 200



1.5 LES BORNES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

LE PROJET IRVE DU SYMIELECVAR

Le déploiement des bornes de charge sur le domaine public est en préparation. Le financement est de 50 % par l'ADEME et de 10 % par le SYMIELECVAR. Le déploiement devrait démarrer au cours du dernier trimestre 2016. Une fois les bornes installées, le syndicat se chargera de l'entretien, de la supervision des bornes et du suivi des paiements. Les communes peuvent toujours se rattachier au programme en cours. Un programme de déploiement pour les flottes de véhicules des communes ou sur les parkings accessibles au public a été mis en place: Le programme ADVENIR permettra un financement de 40 % par borne avec un plafond de 3 520,00 €.

Une note rappelant tous les aspects du déploiement est en ligne sur le site du Syndicat :

www.symielecvar.fr /espace adhérents/Documentation/Energie

CHIFFRES
CLÉS
2015

Vers un réseau de **156 bornes** interconnectées dans le VAR.

60 % : Taux de financement des bornes de recharge



RÉPARTITION DES BORNES DE CHARGE VALIDÉE AU 01/09/2016

BANDOL	1	COTIGNAC	1	ROCBARON	1
BARGEME	1	CRAU (la)	2	ROQUEBRUNE	4
BEAUSSET (le)	2	ENTRECASTEAUX	1	ROUGIERS	1
BELGENTIER	1	GAREOULT	1	SALERNES	1
BORMES	3	GONFARON	2	SILLANS	1
BRIGNOLES	6	LAVANDOU (le)	3	SIX FOURS	5
CABASSE	1	LONDE (la)	2	SOLLIES TOUCAS	1
CARQUEIRANNE	3	LORGUES	1	ST CYR	5
CASTELLET (le)	1	MONTFORT	1	ST MAXIMIN	2
CELLE (la)	1	NEOULES	1	TARADEAU	1
COGOLIN	5	PONTEVES	1	THORONET (le)	1
COMPS	1	REGUSSE	1	TOURVES	1
CORRENS	1	RIANS	3	TRIGANCE	1
				VARAGES	1

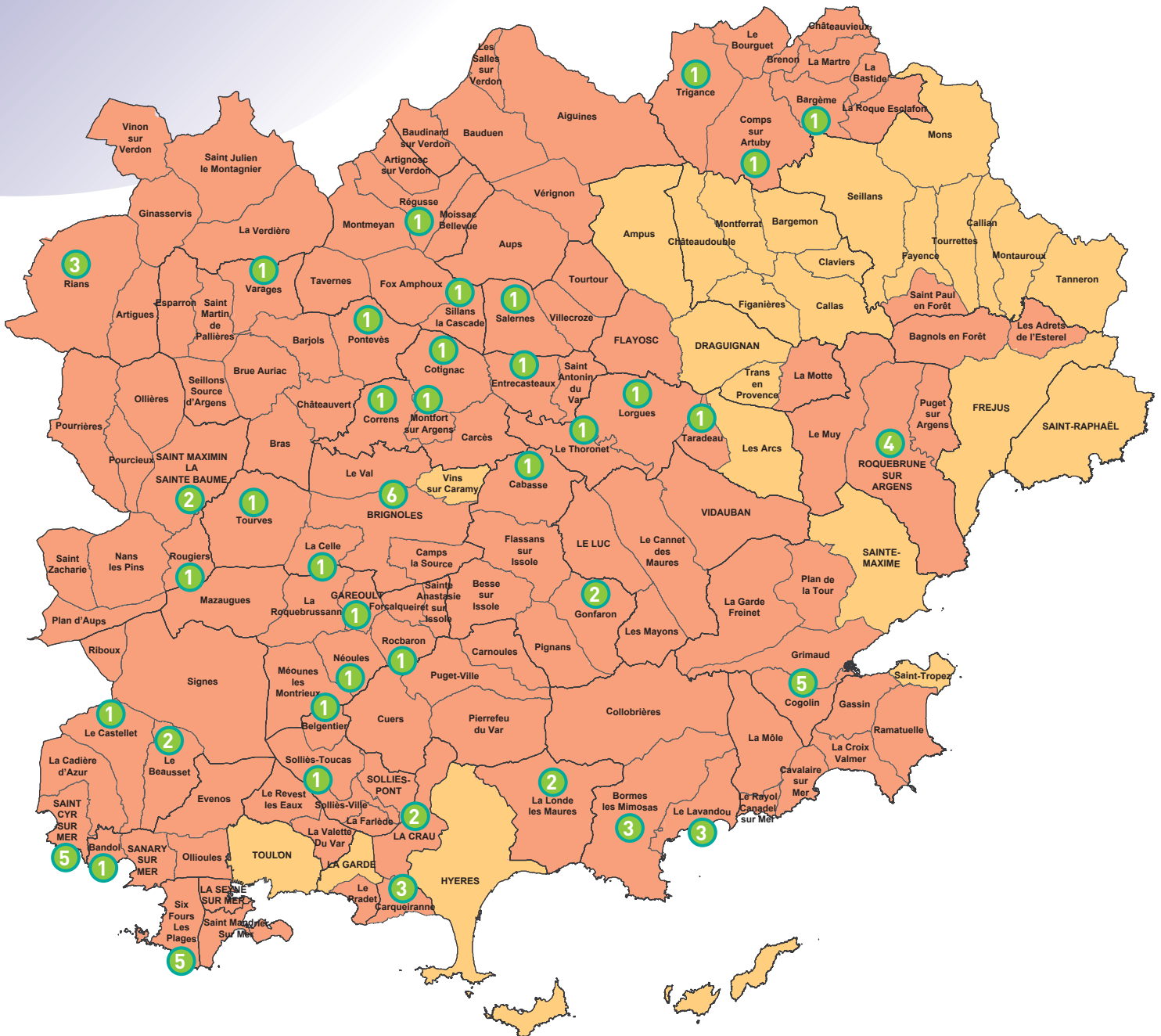
73 BORNES en 2016.

Les agents du syndicat finalisent les études des implantations sur site.

2015 PROJET

DE DEPLOIEMENT

Au 10/09/2016



COMMUNES ADHERENTES



1.6 GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

BAISSE DES COÛTS D'ACHAT

Anticipant la fin des tarifs jaunes et verts qui était programmée au 1^{er} janvier 2016, le Syndicat a proposé à ses adhérents de monter un premier groupement de commandes. 52 collectivités et 5 établissements publics ont adhéré à ce groupement: Ils représentent 38 contrats au tarif vert et 361 contrats au tarif jaune. Les 2 lots du marché sont attribués à l'entreprise ENGIE.

L'intérêt de ce groupement est d'éviter aux Collectivités d'engager chacune une procédure de marché public, et de bénéficier de l'expertise du syndicat face à la complexité des marchés d'énergie (notamment électricité) mais aussi de globaliser des achats pour obtenir les meilleurs prix.

Chaque membre du groupement aura accès au site internet de gestion qui lui est dédié. Une optimisation tarifaire a été adressée à chaque adhérent s'il était concerné. 30 % des points de livraison ont pu bénéficier d'un ajustement qui représentera approximativement 200 000,00 € d'économie pour l'ensemble du groupement. A la demande de certaines communes, il est proposé de mettre en place un nouveau groupement de commandes afin de mettre en concurrence les tarifs bleus.

CHIFFRES
CLÉS
2015

Ces marchés courent sur **3 ans**, avec des réductions sur la facture de **15 à 20 %** en moyenne.

1.7 LES RODP

DES RECETTES IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES

■ ELECTRICITE

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'Enedis, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle représente sur le territoire du Syndicat 197 000 € pour une population totale de 604 068 habitants.

■ COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005.

Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. 53 communes ont confié cette mission au SYMIELECVAR.

L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Par la suite, à l'appui des plans sous format numérique, le Syndicat vérifiera la véracité des déclarations de l'Opérateur Orange.

■ GAZ

Dans le cadre de cette mission, Le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer.

■ CHANTIERS PROVISOIRES

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.

1.8 LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis la délibération du conseil syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « maintenance éclairage public » est ajoutée aux statuts du syndicat à l'article 2.2.4.

32 communes ont confié au SYMIELECVAR la gestion de leur réseau d'éclairage public.

CHIFFRES
CLÉS
2015

ARTIGUES	MOLE	VARAGES
AUPS	MONTFORT	VERDIERE
BARJOLS	PONTEVES	NANS
BAUDUEN	RIANS	LE VAL
CASTELLET	SALERNES	POURCIEUX
COTIGNAC	SOLLIES-TOUCAS	TAVERNES
ESPARRON	SOLLIES-VILLE	ROUGIERS
EVENOS	STJULIEN	COLLOBRIERES
FLAYOSC	STMANDRIER	VILLECROZE
GINASSERVIS	TARADEAU	TOURVES
MEOUNES	THORONET	

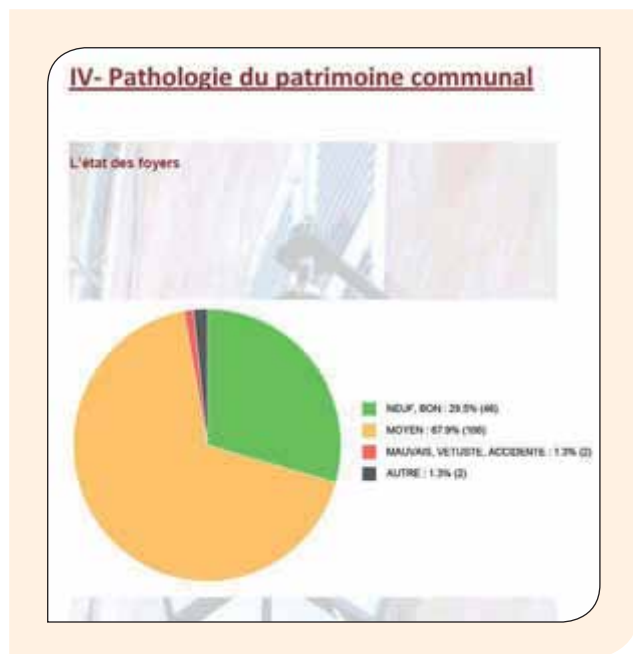
Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

Un site internet est à la disposition des collectivités pour permettre un signalement en ligne.

Cette mutualisation permet d'obtenir un prix moyen par point lumineux et par an de 9 à 20 euros HT en fonction de la nature des sources lumineuses.

Un rapport annuel de cette mission, est adressé aux communes concernées.

EXEMPLE DE BILANS :



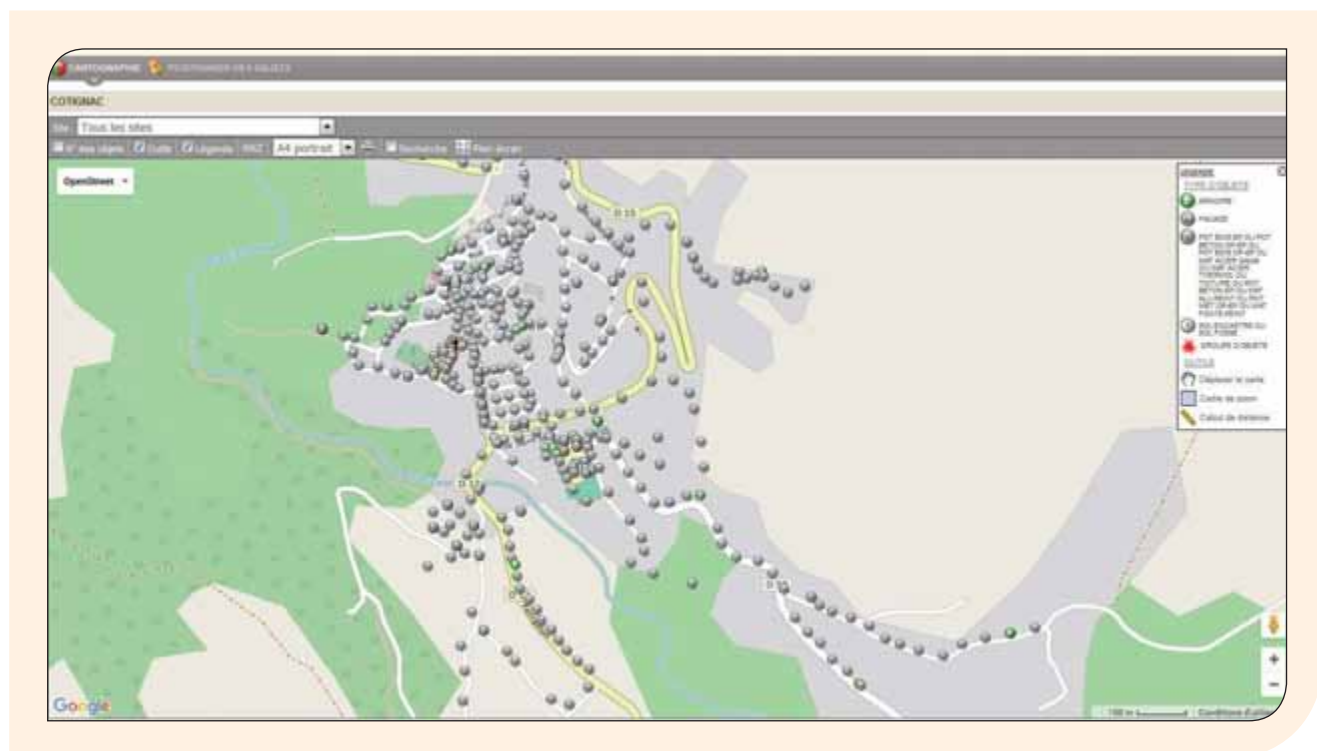
V- Bilan des interventions

Nombre total d'interventions : 28
 Nombre de foyers pris en charge : 156

Type d'intervention	Quantité
Délai 1 : 24 heures	18
Délai 2 : 2 heures	8
Délai 3 : 1 heures	2
Délai 4 : 4 heures	0

VI- Bilan des DT et DICT traitées

Type de document	Nombre
Avis de Travaux Urgent (ATU)	6
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)	13
Déclaration de projet de Travaux (DT)	1
DC	0
Total demandes	20

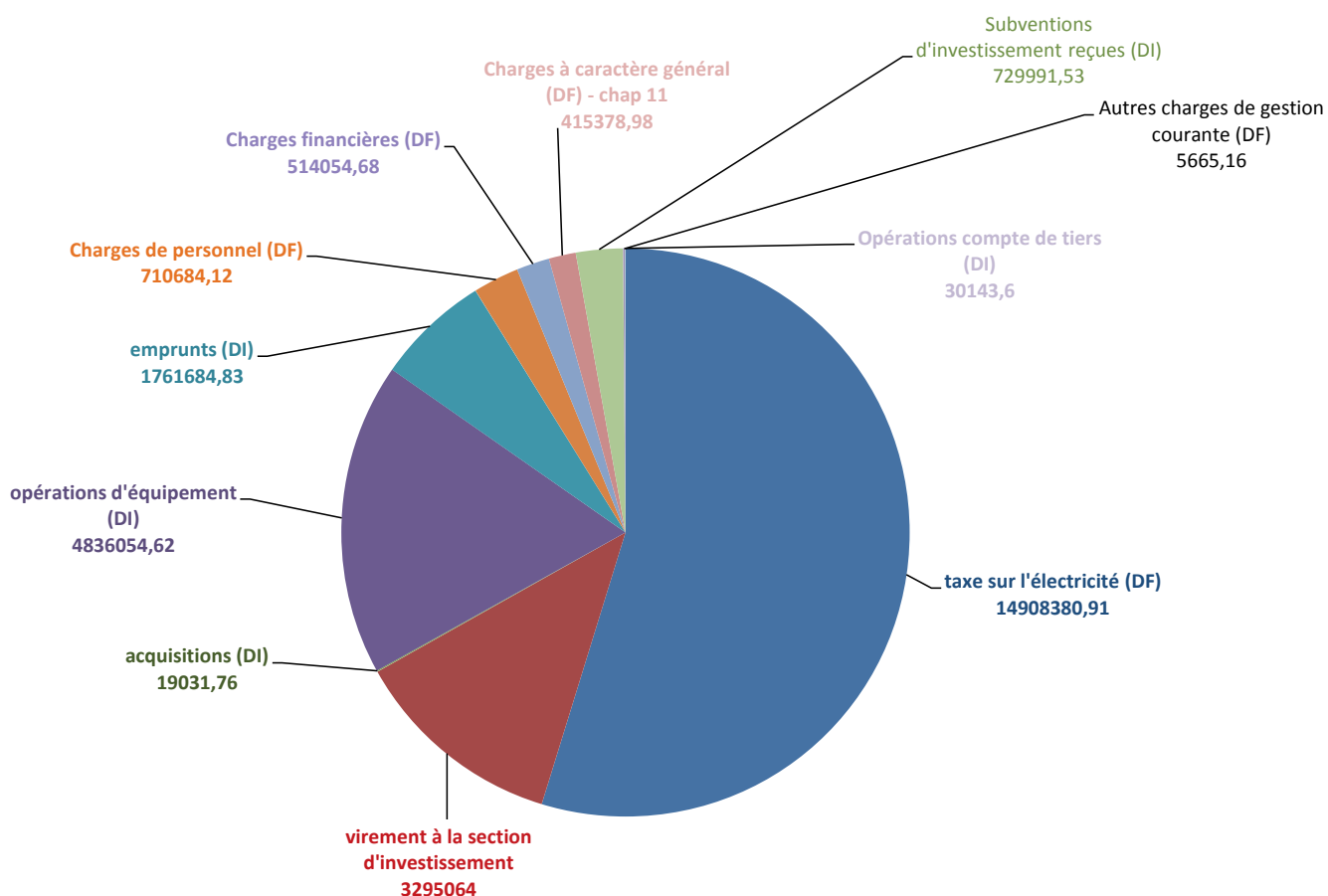


2 LES COMPTES DU SYNDICAT

2.1 LES DEPENSES

LA REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES



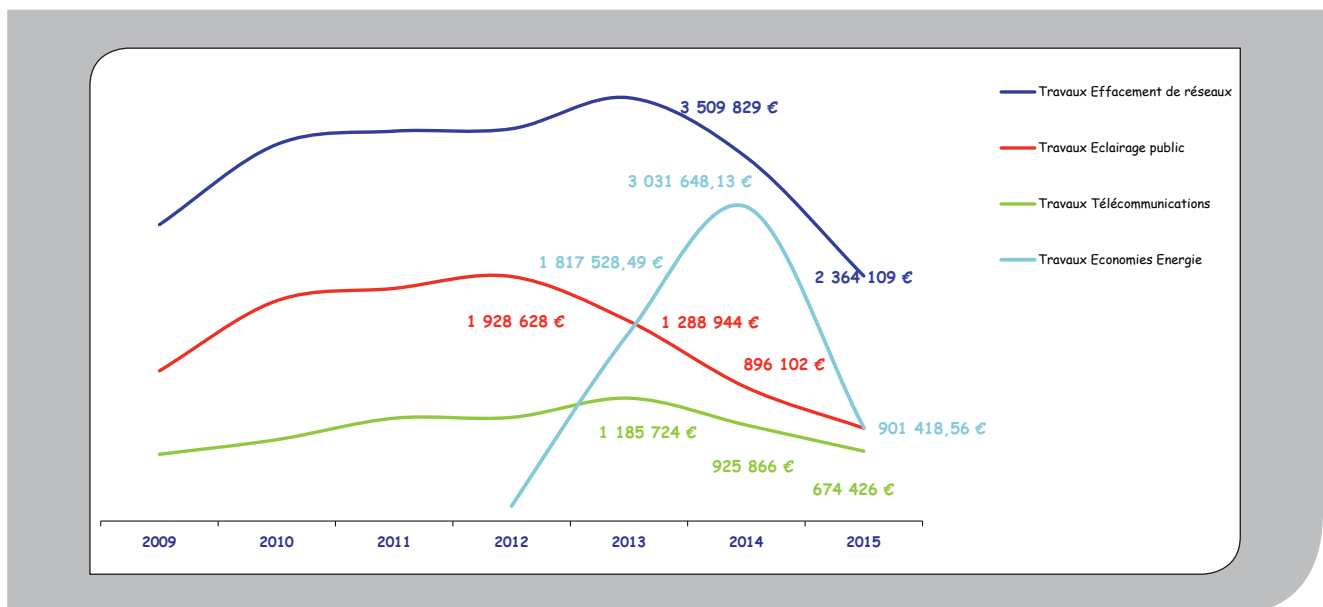
DF : dépenses de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES

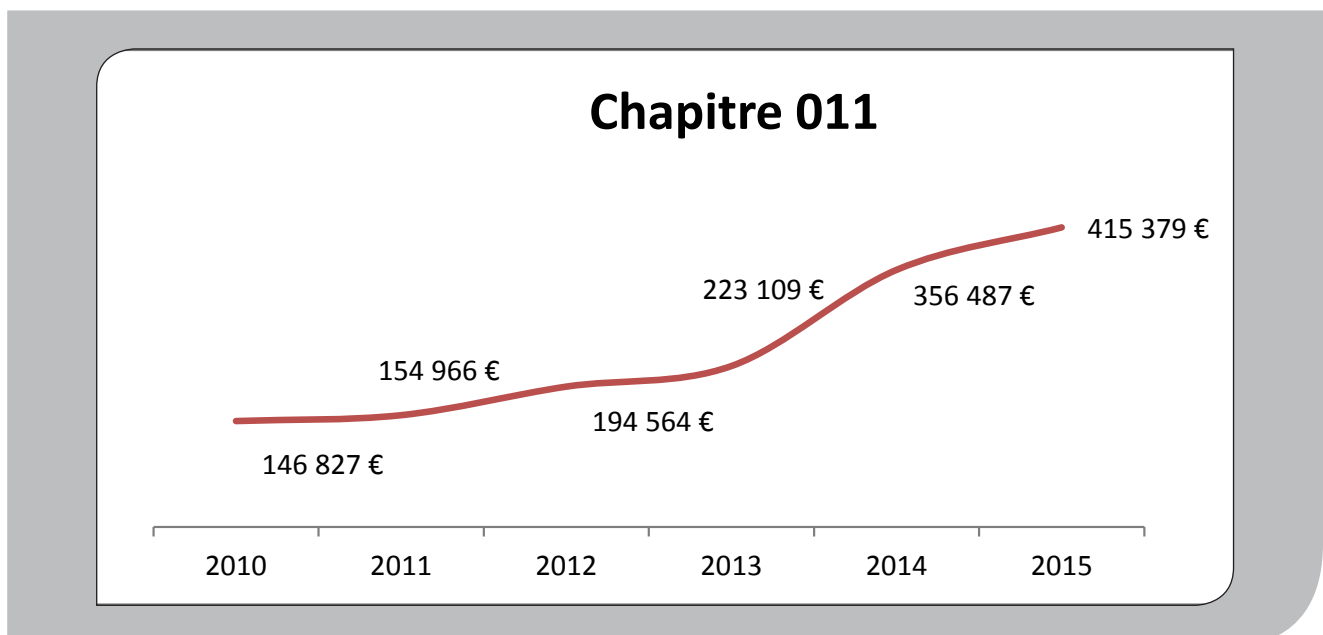
Depuis sa création, le syndicat a réalisé **67 millions d'euros de travaux** pour le compte de ses adhérents.

CHIFFRES
CLÉS
2015

LES TRAVAUX



LE CHAPITRE 011

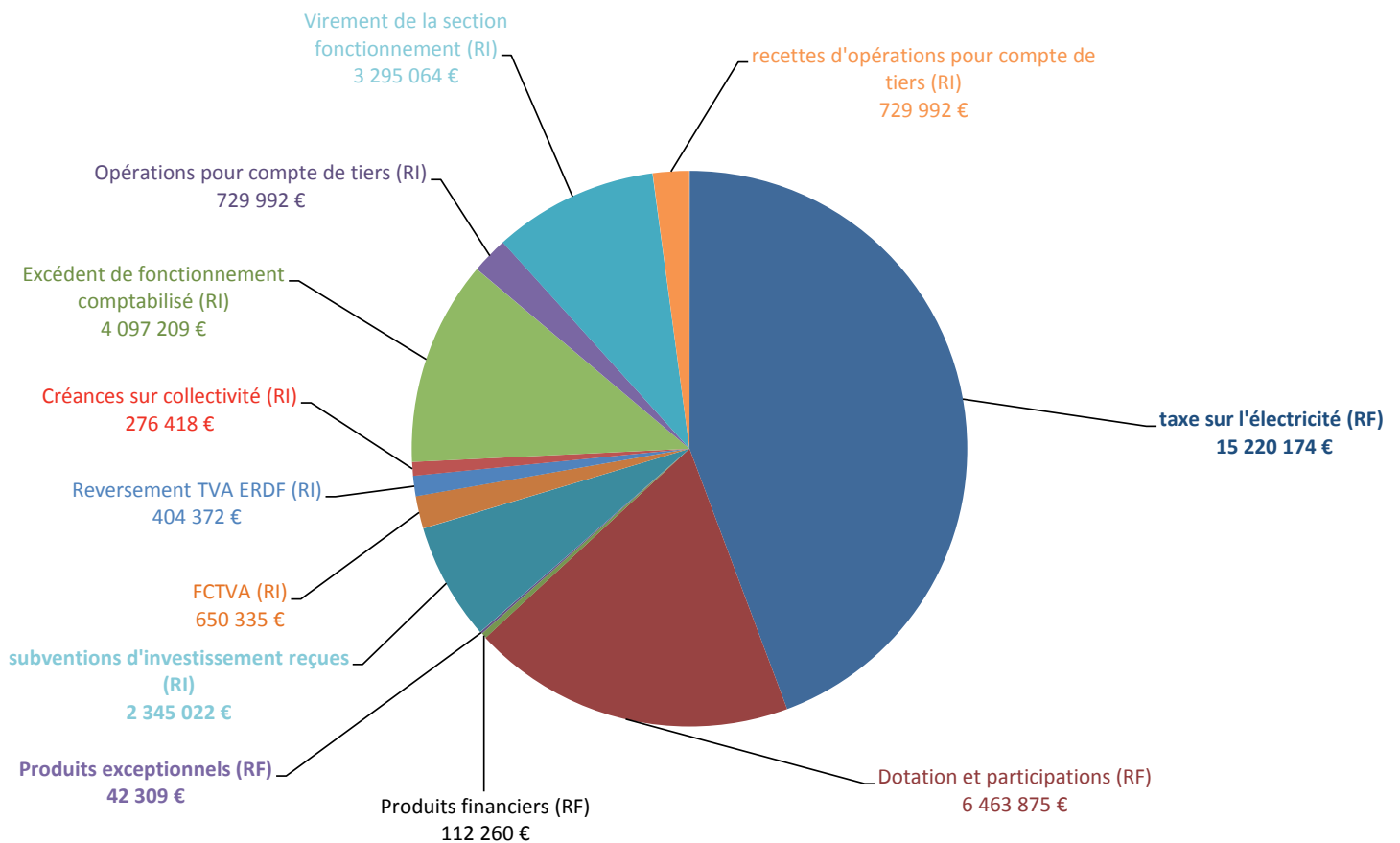


L'augmentation significative des dépenses de ce chapitre en 2015 est due à la mise en place de la compétence « maintenance éclairage public ». En effet, le SYMIELECVAR règle les dépenses de maintenance d'éclairage public pour les communes qui ont choisi cette compétence sur le chapitre 011, puis leur demande le remboursement.

2.2 LES RECETTES

LA REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

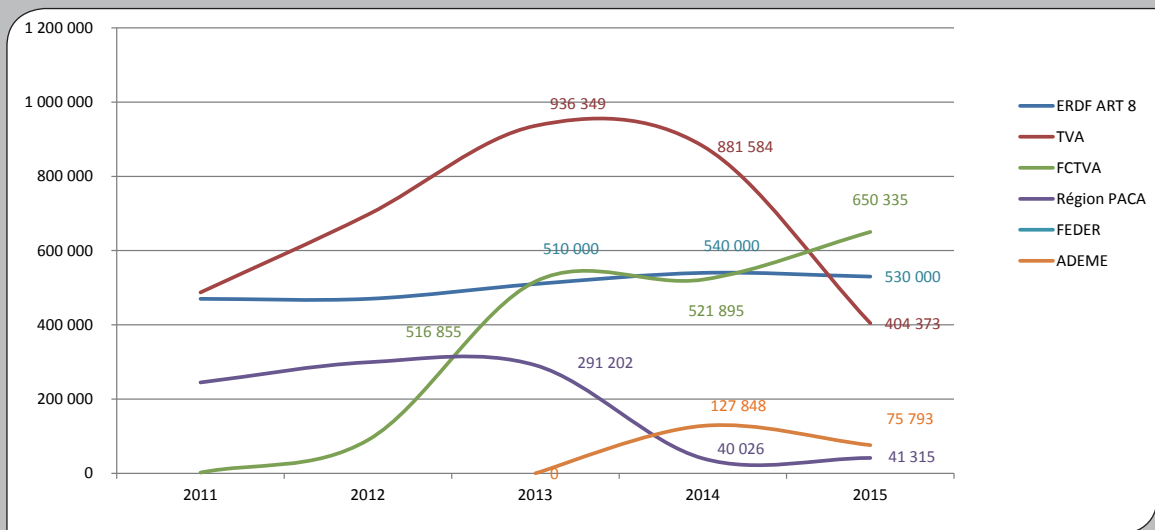


DF : dépenses de fonctionnement

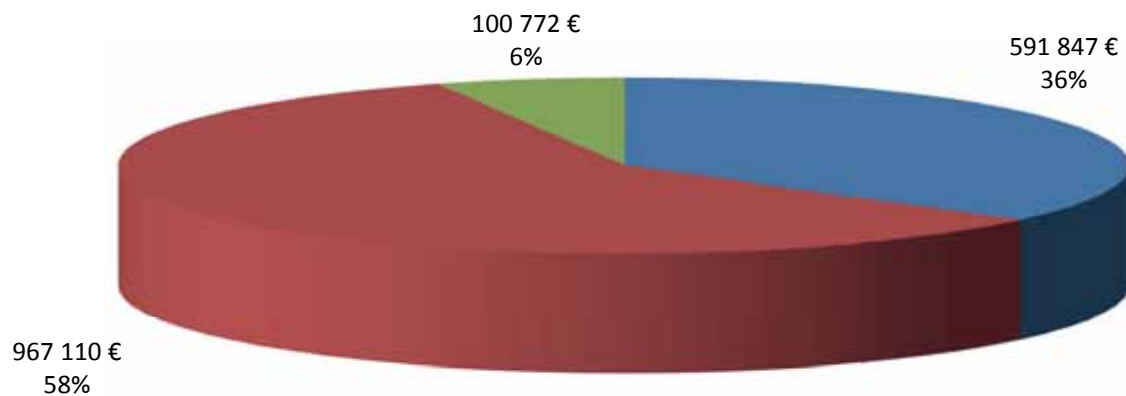
EVOLUTION DES RECETTES

Depuis sa création, le SYMIELECVAR demande à chaque commune une cotisation annuelle d'un centime d'euro par habitant + 20 Euros.

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS



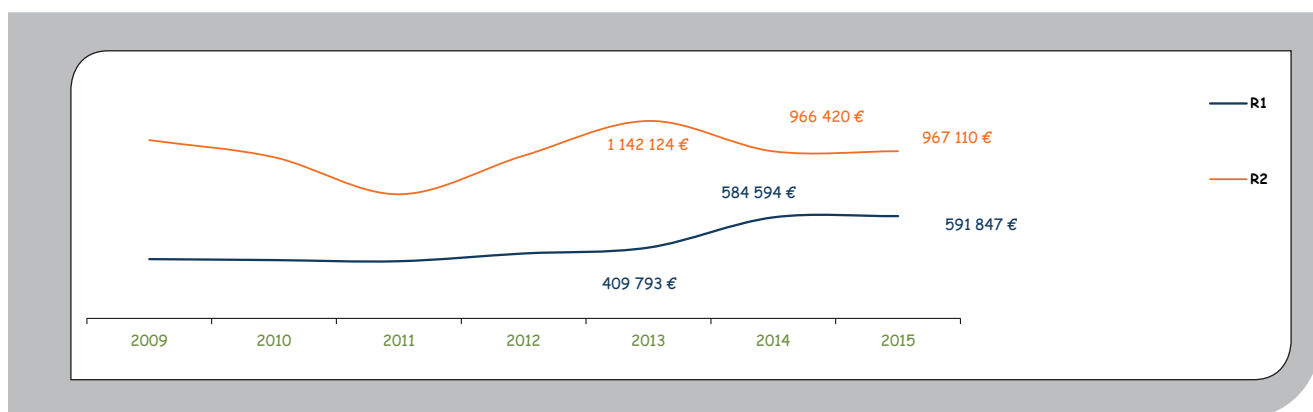
- Redevance fonctionnement (R 1)
- Redevance investissement (R 2)
- Cotisations de fonctionnement versées par les adhérents



...LES RECETTES

REDEVANCES ENEDIS

Les Redevances R1 (de fonctionnement) et R2 (d'investissement) sont dues par Enedis au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession. La R1 et une partie de R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.



LES AIDES AUX COMMUNES

Le syndicat apporte une aide aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité selon les règles suivantes :

- Taux : 50 %
- Plafond : 40 000 euros pour le programme 2015
- Critères géographiques : Centre ville, entrées et sorties d'agglomération, sites remarquables ou protégés.

Il affecte le financement en fonction des recettes disponibles chaque année. Certaines opérations peuvent être réalisées sans financement.

3 FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

3.1 L'ORGANIGRAMME DES ELUS

LE BUREAU au 1^{er} janvier 2015

PRESIDENT
M. MENUT Guy

1^{er} VICE-PRESIDENT
M. FREYNET Jacques
3^e Adjoint au Maire SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

VICE-PRESIDENT
M. OSPIZI
Conseiller Municipal
LE REVEST LES EAUX

VICE-PRESIDENT
M. ALEMAGNA
Maire LORGUES

VICE-PRESIDENT
M. DURANDO
Adjoint aux Travaux
BRIGNOLES

VICE-PRESIDENT
M. OLLAGNIER
Conseiller Municipal
OLLIOULES

VICE-PRESIDENT
Mme SINTES
Conseillère Municipale
CARQUEIRANNE

VICE-PRESIDENT
M. NIOLA
Maire POURCIEUX

VICE-PRESIDENT
Mme FANELLI
Conseiller Départemental
Maire SALERNES

VICE-PRESIDENT
M. JOSEPH
Maire BANDOL
SIE OUEST VAROIS

VICE-PRESIDENT
M. GAUTIER
Maire FORCALQUEIRET
SIEROQUEBRUSSANNE

VICE-PRESIDENT
M. GAYMARD
Maire COMPS

VICE-PRESIDENT
M. FOURNIER
Maire FLASSANS/ISSOLE
SIE PIGNANS

VICE-PRESIDENT
M. CLEMENT
Personne qualifiée
SIX FOURS LES PLAGES

VICE-PRESIDENT
Mme REBEC
Conseillère Municipale
LE PRADET

VICE-PRESIDENT
M. UVERNET
Maire LE THORONET

10 MEMBRES + 1 SECRETAIRE

SECRETAIRE
M. FOURNIER - Personne qualifiée - LA CRAU

M. MEYERE
Adjoint au Maire - AUPS

M. KISTON
Adjoint au Maire - PIERREFEU

M. ARMANDI
Adjoint au Maire - COLLOBRIERES

M. TYDGAT
Adjoint au Maire - RAMATUELLE

M. GARCIN
Adjoint au Maire - COTIGNAC

M. LEFEVRE
Conseiller Municipal - ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Mme ARMITANO
Adjointe au Maire - FLAYOSC

M. AUGUSTIN
Adjoint au Maire - ROUGIERS

M. LOMBARD
Adjoint au Maire - GINASSERVIS

M. AUBERT
Adjoint au Maire - LA LONDE LES MAURES

LES COMMISSIONS

ELUS COMMISSION DES FINANCES - 8 membres

M. FOURNIER - LA CRAU

M. AUGUSTIN - ROUGIERS

M. DURANDO - BRIGNOLES

Mme FANELLI - SALERNES

M. GUELLATI - VIDAUBAN

M. LINDEBOOM - CAVALAIRE

M. LAMBERT - TOURVES

M. FREYNET - ST MAXIMIN

ELUS COMMISSION DES TRAVAUX - 10 membres

M. ETIENNE - ST JULIEN

M. ABRAHAMIAN - BANDOL

M. FERNANDEZ - BARJOLS

M. LAILLET - OLLIÈRES

Mme REBEC - LE PRADET

M. GHINAMO - ESPARRON

Mme FANELLI - SALERNES

M. LAMBERT - TOURVES

M. ANOT - BELGENTIER

M. MAURIN - CABASSE

ELUS COMMISSION SUIVI DE CONCESSION - 10 membres

M. FOURNIER - LA CRAU

M. AUGUSTIN - ROUGIERS

M. CLEMENT - SIX FOURS

M. GAYMARD - COMPS

M. OLLAGNIER - OLLIOULES

M. VUILLERMOZ - SIGNES

M. NIOLA - POURCIEUX

M. FERNANDEZ - BARJOLS

Mme REBEC - LE PRADET

M. FREYNET - ST MAXIMIN

ELUS COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DSP - 10 membres

Titulaires :	Suppléants :
M. OSPIZI - LE REVEST	M. CLEMENT - SIX FOURS
M. DEBAQUE - LE VAL	M. LINDENBOOM - CAVALAIRE
M. OLLAGNIER - OLLIOULES	M. RYSER - NÉOULES
M. NIOLA - POURCIEUX	M. JAEN - MÉOUNES
M. GERARD - TRIGANCE	M. FREYNET - ST MAXIMIN

ELUS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 10 membres

Titulaires :	Suppléants :
Mme GELIN - FORCALQUEIRET	M. LAMBERT - TOURVES
M. OSPIZI - LE REVEST	M. ETIENNE - ST JULIEN
M. FREYNET - ST MAXIMIN	M. OLLAGNIER - OLLIOULES
M. DEBAQUE - LE VAL	M. OUAKI - TOURTOUR
M. ABRAHAMIAN - BANDOL	M. GHINAMO - ESPARRON

ELUS COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - 7 membres

Mme REBEC - LE PRADET	M. GERARD - TRIGANCE
M. CLEMENT - SIX FOURS	M. ARMANDI - COLLOBRIÈRES
M. GAYMARD - COMPS	M. FREYNET - ST MAXIMIN
M. JAEN - MÉOUNES	

3.2 LE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2015

Les délibérations du comité syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application de l'article L 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

1^{er} TRIMESTRE

BUREAU du 10 février

- 1 - Mise à jour du programme de travaux d'effacement de réseaux 2014
- 2 - Convention pour l'élaboration et le suivi de la réalisation d'un plan concerté de modernisation du réseau de distribution d'électricité SYMIELECVAR/ERDF 2014-2017
- 3 - Modification de la convention passée avec le Conseil Général du Var pour les travaux d'aménagement du « Carrefour Baudouvin » sur la commune de la VALETTE DU VAR dossier n°1169/2014
- 4 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de BAGNOLS EN FORET dossier n°1054/2013.
- 5 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de PIGNANS dossier n°1182/2014
- 6 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune du PRADET dossier n°1194/2014
- 7 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de ROCBARON dossier n°913/2012
- 8 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°1180/2014
- 9 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°758/2014
- 10 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°589/2009
- 11 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement de réseaux commune de ST ZACHARIE dossier n°1241/2014
- 12 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'économie d'énergie commune de BRIGNOLES dossier n°1307/2014

COMITE SYNDICAL du 17 février

- 13 - Débat d'orientation budgétaire.

BUREAU du 10 mars

- 14 - Vote du programme de travaux d'effacement des réseaux électriques, de communications électroniques et téléphoniques 2015.
- 15 - Recrutement d'agent non titulaire de droit public
- 16 - Avenant n°4 au cahier des charges de concession pour l'intégration de la commune du MUY
- 17 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public de la commune de BARJOLS.
- 18 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public de la commune de FLAYOSC.
- 19 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public du lot n°1.
- 20 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public lot n°2.
- 21 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public lot n°3.
- 22 - Avenant n°1 sur le marché de maintenance d'éclairage public lot n°4.
- 23 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°1.
- 24 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°2.
- 25 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°3.
- 26 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°4.
- 27 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°5.
- 28 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°6.
- 29 - Avenant n°1 sur le marché de travaux d'effacement de réseaux lot n°7.
- 30 - Grille des coûts d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie.
- 31 - Taux de cotisation compétence Prises de charge des véhicules électriques
- 32 - Dette de la commune de BAUDINARD

COMITE SYNDICAL du 24 mars

- 33 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 budget principal
- 34 - Affectation des résultats 2014 du budget annexe photovoltaïque
- 35 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal
- 36 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe photovoltaïque
- 37 - Adoption du compte administratif 2014 du budget principal
- 38 - Adoption du compte administratif 2014 budget annexe photovoltaïque
- 39 - Vote du budget primitif 2015 budget principal
- 40 - Vote du budget primitif 2015 budget annexe photovoltaïque
- 41 - Approbation du compte de gestion de clôture du SIE Sources d'Argens
- 42 - Approbation du compte de gestion de clôture du SIE Nord Ouest Varois

2^e TRIMESTRE**BUREAU du 21 avril**

- 43 - Modification du programme 2015 pour la prise en compte des coûts annexes aux travaux : études, sécurité et amiante.
- 44 - Autorisations spéciales d'absence. Annule et remplace la délibération n°76 du 14/11/2014
- 45 - Groupement de commandes achat électricité tarifs jaunes et verts.
- 46 - Mandat donné au centre de gestion du Var afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.
- 47 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de ST MAXIMIN LA STE BAUME dossier n°1066/2014.
- 48 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SOLLIES TOUCAS dossier n°1244/2014.
- 49 - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- 50 - Création d'un poste d'ingénieur territorial en chef de classe normale.

BUREAU du 04 juin

- 51 - Attribution des marchés de fournitures d'éclairage public.
- 52 - Détermination des membres du groupement d'achat d'électricité
- 53 - Lancement de l'accord cadre d'achat d'électricité.
- 54 - Mise en place de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- 55 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur la commune de BAUDUEN dossier n°1325/2015.
- 56 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'OLLIOULES dossier n°621/2014.
- 57 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur la commune d'OLLIOULES dossier n°1218/2014.
- 58 - Mise à jour du programme de travaux de dissimulation des réseaux 2015.

COMITE SYNDICAL du 30 juin

- 59 - Décision modificative n°1/2015
- 60 - Adhésion de la commune de TRANS EN PROVENCE au SYMIELECVAR en tant que commune indépendante
- 61 - Adhésion de la commune des ARCS SUR ARGENS au SYMIELECVAR en tant que commune indépendante.
- 62 - Approbation du compte de gestion de clôture du SIE de COMPS.

3^e TRIMESTRE**BUREAU du 21 juillet**

- 63 - Lancement d'un marché de fournitures d'éclairage public suite à appel d'offres infructueux.
- 64 - Lancement d'un accord cadre multi attributaires à plusieurs lots pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public. Opérations non coordonnées ou coordonnées à volume financier important. Programme 2016-2020.

...LE REGISTRE DES DELIBERATIONS

- 65 - Lancement d'un marché à bons de commande à plusieurs lots pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public dans les opérations coordonnées de complexité supérieure ou de volume financier réduit. Programme 2016-2020.
- 66 - Convention CNFPT 2015
- 67 - Création d'un poste d'attaché principal
- 68 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de BRUE AURIAC dossier n°1260/2015.
- 69 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de LA GARDE FREINET dossier n°637/2015
- 70 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de LA GARDE FREINET dossier n°1287/2015.
- 71 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'ENTRECASTEAUX dossier n°1254/2015.
- 72 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de GASSIN dossier n°1274/2015.
- 73 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de GINASSERVIS dossier n°1278/2015.
- 74 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'OLLIERES dossier n°1252/2015.
- 75 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de NEOULES dossier n°1265/2015.
- 76 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'OLLIIOULES dossier n°1294/2015.
- 77 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de PONTEVES dossier n°1299/2015.
- 78 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de ROCBARON dossier n°1138/2015.

- 79 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°1288/2015.
- 80 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de VARAGES dossier n°1311/2015.
- 81 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de TAVERNES dossier n°1255/2015.
- 82 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de TAVERNES dossier n°1266/2015.

BUREAU du 22 septembre

- 83 - Mise à jour du programme de travaux 2015
- 84 - Convention de transaction avec COMATELEC
- 85 - Avenant N°2 au marché PROVELEC-BERANGER
- 86 - Signature des conventions eRDF-SYMIELECVAR-ORANGE pour le partage des appuis communs
- 87 - Attribution de l'accord cadre d'achat d'électricité dans le cadre d'un groupement de commande et lancement des marchés subséquents
- 88 - Actualisation du coefficient multiplicateur de la Taxe Communale sur la Consommation d'électricité (TCCFE)
- 89 - Demande de subvention à la région PACA pour les communes de moins de - 1250 habitants au titre du programme 2015
- 90 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public programme 2015 commune de COTIGNAC dossier n°1256
- 91 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public programme 2015 commune d'OLLIIOULES dossier n°1322 (EP)
- 92 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public programme 2015 commune de TAVERNES dossier n°1268 (EP)
- 93 - Signature des conventions eRDF-SYMIELECVAR-AXIONE pour le partage des appuis communs

4^e TRIMESTRE

BUREAU du 13 octobre

- 94 - Mise à jour du programme de travaux de réseaux de distribution d'électricité 2015.
- 95 - Approbation des marchés subséquents d'achat d'électricité lots 1 et 2.
- 96 - Lancement du marché à bons de commande pour la mise en place, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- 97 - Signature de la convention eRDF-SYMIELECVAR-COMPLETEL pour le partage des appuis communs.
- 98 - Signature de la convention eRDF-SYMIELECVAR-SFR pour le partage des appuis communs.
- 99 - Signature de la convention eRDF-SYMIELECVAR-NUMERICABLE pour le partage des appuis communs.
- 100 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°757/2015.
- 101 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de COTIGNAC dossier n°1297/2015.
- 102 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de BANDOL dossier n°992/2015.
- 103 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de BANDOL dossier n°612/2014.

COMITE SYNDICAL du 24 novembre

- 104 - Décision modificative n°2/2015
- 105 - Création de la Commission Consultative Paritaire pour la transition énergétique – Désignation des délégués

BUREAU du 10 décembre

- 106 - Annulation de la dette de BAUDINARD SUR VERDON.
- 107 - Mise à jour du programme de travaux de réseaux de distribution d'électricité 2015.
- 108 - Avenant au marché de travaux INEO SUD EST
- 109 - Mise en place du temps partiel au sein du SYMIELECVAR (agents titulaires, stagiaires ou non titulaires)
- 110 - Lancement d'un accord cadre de travaux d'éclairage public programmables
- 111 - Lancement de marchés de travaux d'éclairage public à bons de commande
- 112 - Attribution d'un financement du Syndicat pour le projet d'infrastructures de recharges de véhicules électriques.
- 113 - Avenant à la demande de financement à l'ADEME pour les diagnostics éclairage public
- 114 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec le Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE «Rue des Anciennes Ecoles dossier n°1314/2015» et «Rues de la Rate et de l'Hôpital» dossier n°1313/2015.
- 115 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune d'EVENOS dossier n°1305/2015
- 116 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de MAZAUGUES dossier n°921/2015
- 117 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune d'OLLIOULES dossier n°1321/2015
- 118 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de la ROQUEBRUSSANNE dossier n°1270/2015.

3.3 LE REGISTRE DES ARRETES

REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ARRETES 2015 :

NUMERO	DATE	OBJET
1	08.01.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE – PLEIN TRAITEMENT
2	09.01.2015	MODIFICATION ARRETE N°64-2014 NOMINATION PAR VOIE DE MUTATION
3	09.01.2015	ATTRIBUTION I.S.S.
4	09.01.2015	ATTRIBUTION I.S.S.
5	09.01.2015	ATTRIBUTION I.S.S.
6	20.01.2015	RECLASSEMENT
7	28.01.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE – PLEIN TRAITEMENT
8	29.01.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE – PLEIN TRAITEMENT
9	13.02.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE – PLEIN TRAITEMENT
10	03.03.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE – PLEIN TRAITEMENT
11	06.03.2015	APPROBATION CONTRAT OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE – C.E.
12	24.03.2015	MISE EN CONGE MATERNITE
13	08.04.2015	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
14	08.04.2015	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
15	08.04.2015	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
16	08.04.2015	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
17	21.04.2015	ATTRIBUTION DE LA GIPA 2015
18	18.05.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE
19	18.06.2015	TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR ELEVER UN ENFANT
20	30.06.2015	APPROBATION AVENANT REAMENAGEMENT PRET N° 1213780 DE LA CDC
21	01.07.2015	AVANCEMENT DE GRADE

22	01.07.2015	AVANCEMENT DE GRADE
23	01.07.2015	ATTRIBUTION I.A.T.
24	01.07.2015	ATTRIBUTION IEMP
25	01.07.2015	ATTRIBUTION INDEMNITE PERFORMANCE ET FONCTIONS - PART FONCTIONS
26	01.07.2015	ATTRIBUTION INDEMNITE PERFORMANCE ET FONCTIONS - PART RESULTATS
27	10.09.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE PLEIN TRAITEMENT
28	25.09.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE PLEIN TRAITEMENT
29	07.10.2015	DELEGATION DE SIGNATURE
30	13.11.2015	AVANCEMENT DE GRADE
31	13.11.2015	ATTRIBUTION PFR- PART FONCTIONS
32	13.11.2015	ATTRIBUTION PFR- PART RESULTATS
33	24.11.2015	CONGE MALADIE ORDINAIRE - PLEIN TRAITEMENT

3.4 LES REUNIONS

COMITES SYNDICAUX

10 FEVRIER (reportée)
17 FEVRIER
17 MARS (reportée)
24 MARS
23 JUIN (reportée)
30 JUIN
24 NOVEMBRE

BUREAUX

3 FEVRIER (reportée)
10 FVRIER
10 MARS
21 AVRIL
04 JUIN
15 JUILLET (reportée)
21 JUILLET
22 SEPTEMBRE
13 OCTOBRE
10 DECEMBRE

COMMISSION FINANCES

03 FEVRIER
10 MARS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

06 FEVRIER
03 AVRIL
22 AVRIL
23 JUIN (annulée)
06 JUILLET
14 SEPTEMBRE
30 SEPTEMBRE

COMMISSION CONTROLE DE CONCESSION

24 MARS
24 SEPTEMBRE
15 OCTOBRE
21 OCTOBRE

COMMISSION CCSPL

14 DECEMBRE

COMMISSION TRAVAUX

03 FEVRIER
10 MARS

REUNION GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ELECTRICITE

06 MARS
06 JUILLET
4 NOVEMBRE

REUNION INFORMATION SUR LES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

27 NOVEMBRE

3.5 ARTICLE 133 CMP : LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015

MARCHES DE TRAVAUX 20 000 HT et PLUS

Néant

MARCHES DE FOURNITURES 20 000 HT et PLUS

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Fournitures de matériel d'éclairage public destiné au remplacement d'éclairages vétustes dans le cadre d'une opération d'économie d'énergie: Lot 1 lanternes fonctionnelles	12/06/2015	ECLATEC 41 Rue Lafayette 54320 Maxéville	54320	24/06/2015	3 ans
Fournitures de matériel d'éclairage public destiné au remplacement d'éclairages vétustes dans le cadre d'une opération d'économie d'énergie:lot 4 horloges astronomiques	12/06/2015	DISIMPEX 11 Rue Joseph Graff 67810 Holsheim	67810	17/07/2015	3 ans

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Néant					

MARCHES DE SERVICES 20 000 HT et PLUS

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques	09/02/2015	AXENNE	69 447	15/10/2015	tranche ferme:3 mois conditionnelle: 106 j
Accord cadre de fourniture et acheminement d'électricité et de services associés, LOT 1 et LOT 2	23/09/2015	DIRECT ENERGIE GDF SUEZ EDF	75015 92400 13015	24/09/2015: DIRECT ENERGIE 29/09/2015:GD F SUEZ 23/09/2015:	3,5 ans
Accord cadre de fourniture et acheminement d'électricité et de services associés:Marché subséquent LOT 1 et LOT 2	20/10/2015	GDF	92400	22/10/2015	3 ans

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Néant					

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Néant					

3.6 LES PARTENAIRES



Fonds européen de développement régional

Aides à l'installation procédés de variation de puissance sur les équipements d'éclairage public.



Association des Maires du Var

Réunions d'information pour la préparation à l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers. Information des maires.



Conseil Général du Var

Financement des projets d'éclairage Public à hauteur de 200 000€.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Régional PACA

Aide au financement de travaux concernant des rénovations dans les hameaux, pour les communes de moins de 3 000 habitants. Aide financière sur les diagnostics éclairage public.



Toulon Provence Méditerranée

Mise en place de conventions de réalisation de travaux d'effacement de lignes électriques sur les voies communautaires des communes appartenant au périmètre SYMIELECVAR.



Enedis

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



GrDF

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



Orange

Mise en œuvre de la convention d'effacement des appuis communs entre le réseau Orange et celui de distribution publique d'énergie.



Trésor Public

Gestion des comptes du Syndicat, trésorerie de BRIGNOLES.



FNCCR

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Appui logistique et réglementaire du Syndicat.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

Aide au financement des études de diagnostic énergétiques sur les réseaux d'éclairage public. Convention de partenariat.



Electriciens sans frontières

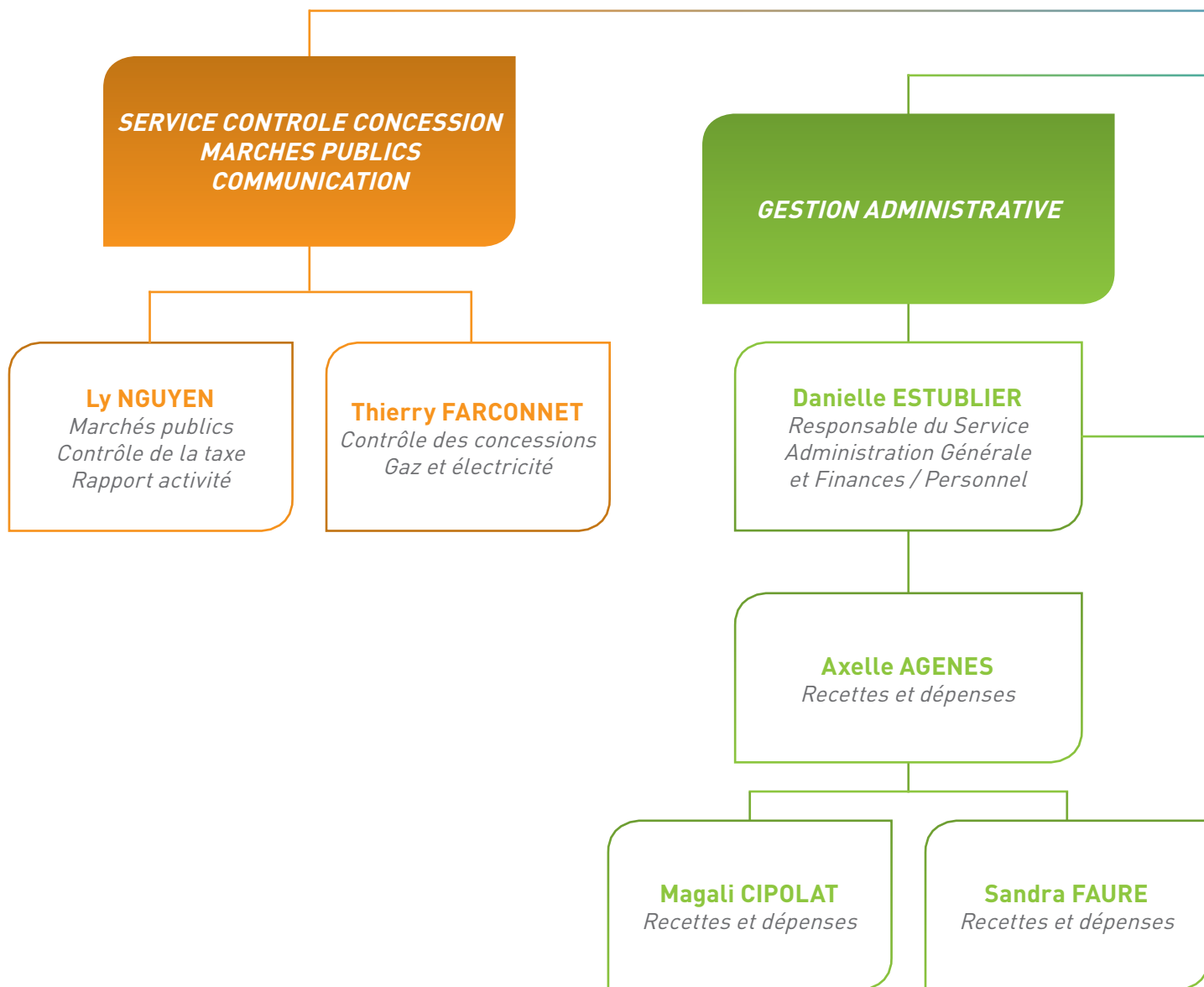
Partenariat caritatif pour le développement des actions à l'étranger auprès des populations défavorisées dans le domaine de l'électricité.

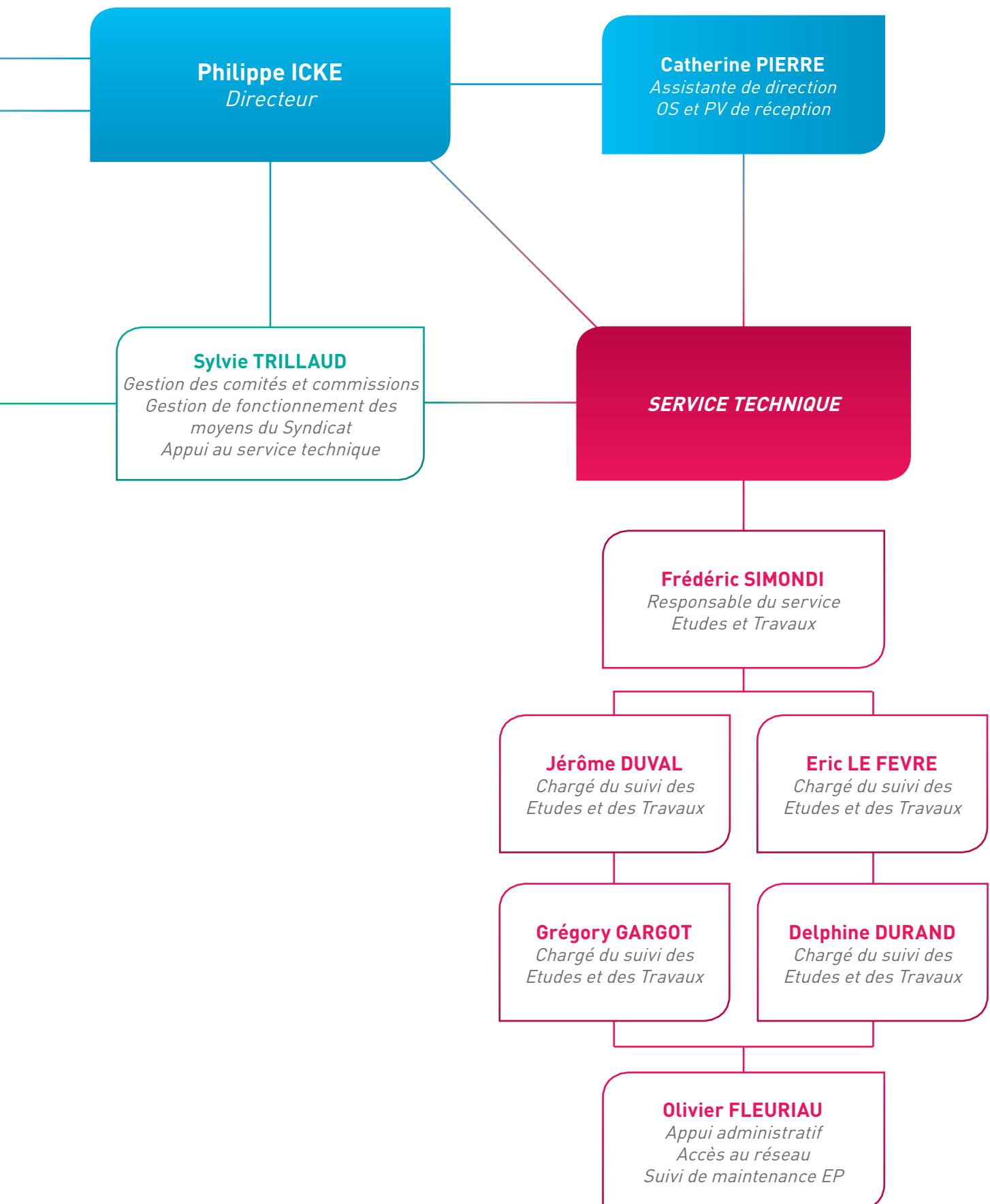


COFOR 83

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois énergie.

3.7 L'ORGANIGRAMME DU SYMIELECVAR AU 31/12/2014

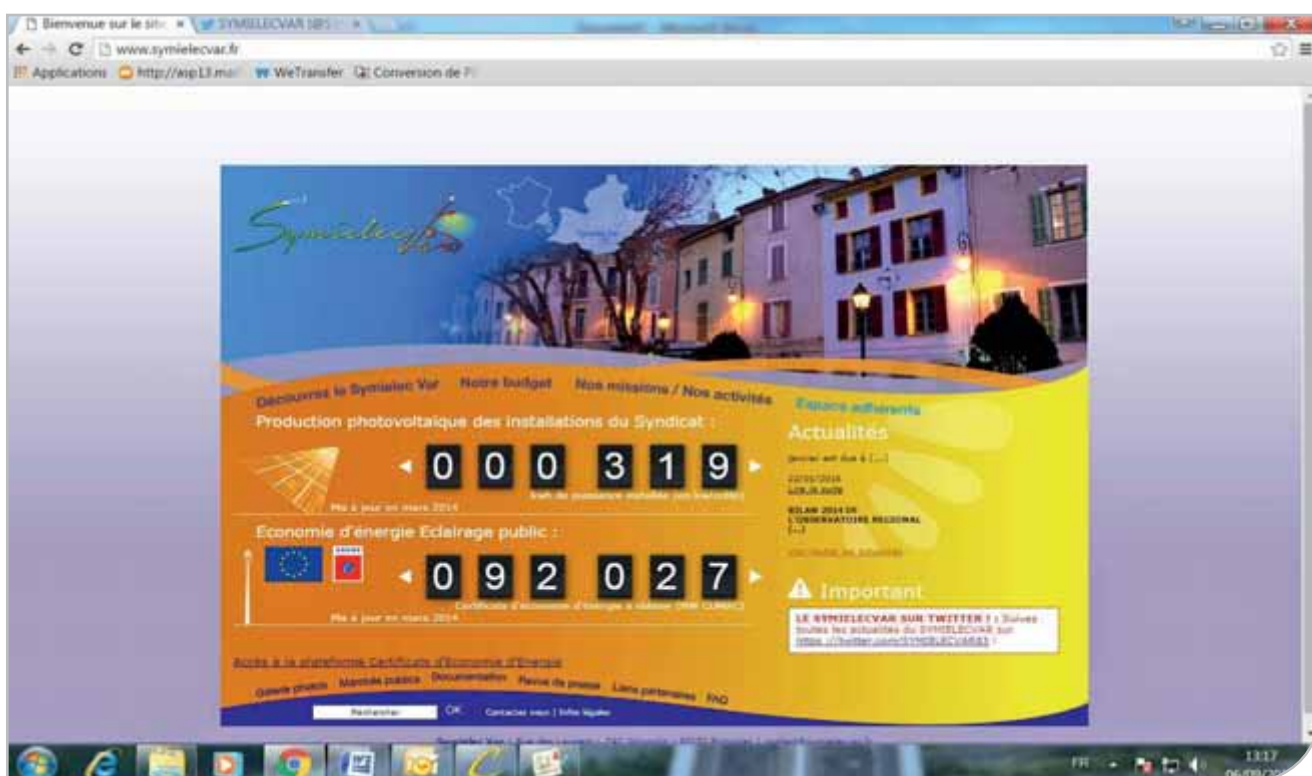


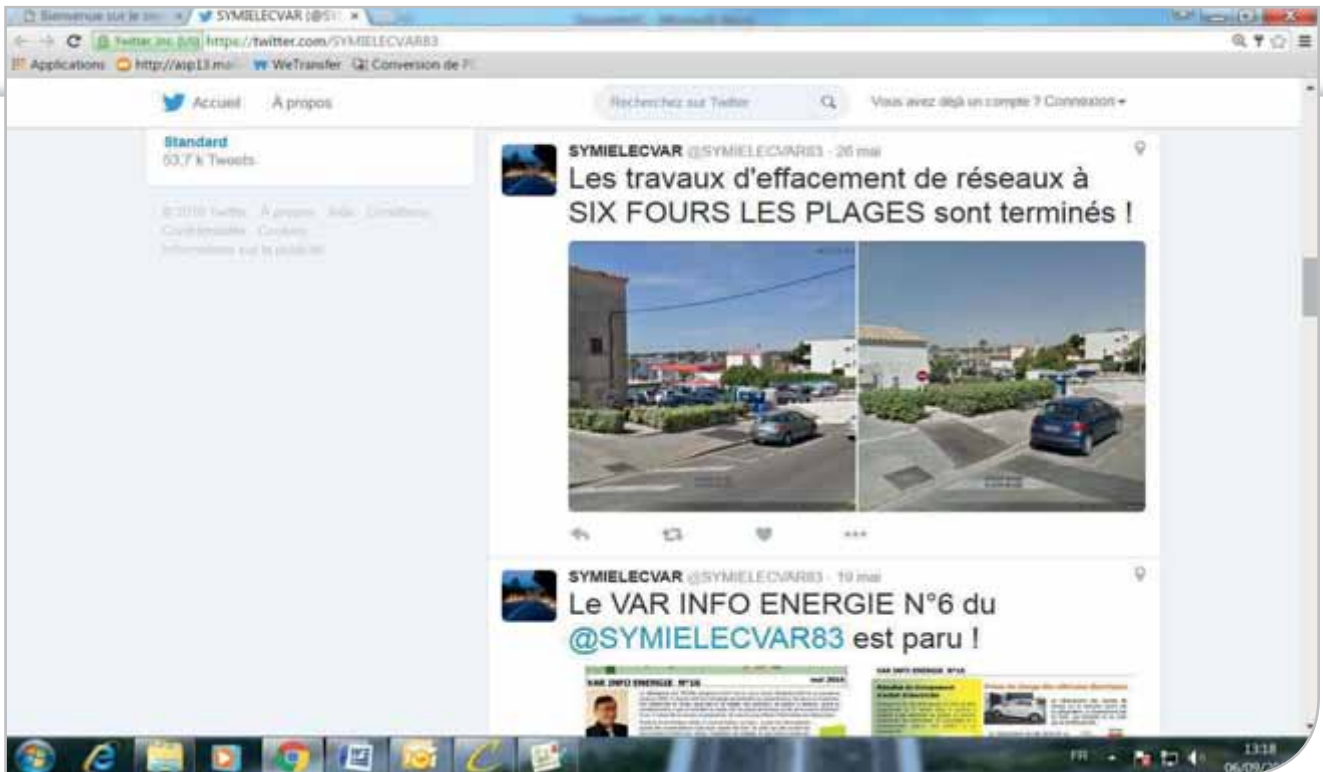


4 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'actualité et les documents émanant du SYMIELECVAR sont disponibles sur le site internet www.symielectvar.fr et dans l'espace dédié aux élus

(login et mot de passe à demander auprès de sylvie.trillaud@symielectvar.fr) mais également sur twitter <https://twitter.com/SYMIELECVAR83>. Suivez-nous !





Le Syndicat édite :

- Un rapport annuel sur l'activité du Syndicat
- Un rapport comprenant l'analyse du Compte rendu d'activité des concessionnaires des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- Un rapport de contrôle de Taxe sur l'électricité
- Des notes d'information sur les Redevances d'Occupation des Domaines Publics
- Des Var Info Energie

POINT PRESSE

VAR MATIN - 13/12/2015

Véhicules électriques : importants efforts dans le Var

Le syndicat d'électricité varois Symielec, basé à Brignoles installera en 2016, avec 80 communes volontaires, 156 bornes publiques de recharges sur le territoire. Contre 19 aujourd'hui



VAR MATIN - 07/11/2015

BRIGNOLES Un syndicat pour négocier les tarifs de la fourniture d'électricité industrielle



POURCIEUX

Le gaz accessible à tous les habitants dès l'année prochaine

Pourcieux va être la première commune de la région Paca à posséder un réseau de gaz! Après avoir présenté ce projet aux élus municipaux en juin dernier, les responsables de Finagaz l'ont exposé aux Pourcériens lors d'une réunion publique. En 2009, Jean-Raymond Nicola avait adressé un questionnaire à ses administrés pour savoir s'ils souhaitaient être raccordés à un réseau de gaz. Plus de cent foyers avaient répondu positivement. Aujourd'hui,



Aux côtés du maire, le directeur du Symielec Var et les représentants de Finagaz, société qui va exploiter le réseau pendant trente ans. (Photos V. G.)

POURCIEUX

La première commune du Var à être équipée d'un réseau autonome de gaz

Après une année de travaux en novembre 2014, sous les Pourcériens pourrieux, a été le soulagement, être chauffé au gaz. Le village va être le premier du Var équipé d'un réseau de propane capable d'alimenter tous les foyers. Simons, car la même semaine, suite à un appel d'offres, le société Finagaz a présenté ce projet aux élus lors de la dernière séance du conseil municipal.



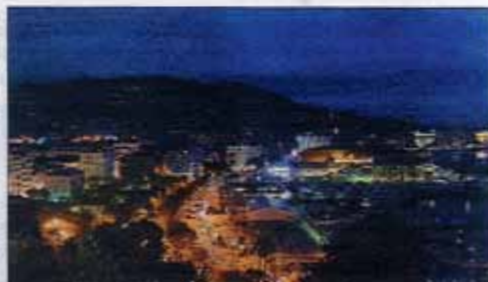
Le rôle de l'équipe municipale est fondamental dans ce projet car elle va faire le lien entre la population et Finagaz. (Photos V. G.)

communication réelle. « En résumé, il s'agit d'une installation collective qui permet de distribuer du gaz à tous ceux qui le veulent. Le réseau s'étend de 20 m² de propane versé possible l'approvisionnement. Les consommations sont estimées pour la distribution depuis le site de stockage jusqu'aux foyers et entreprises » a-t-il expliqué. Pour les habitants restés à partir de fait abonnements, Finagaz contracte des réseaux secondaires et pour les maisons isolées, une centrale individuelle avec compresseur pourra être mise en place, au cas où tout que la concession. Le coût de cette opération pour la commune est minime. Pour le particulier, sur une communication

Éclairage public : comment réduire la facture ?

L'éclairage public est le premier poste de dépense énergétique dans une commune. Pour réduire leur consommation, plusieurs collectivités se lancent dans la rénovation de leur parc d'éclairage

L'éclairage public constitue 23% de la facture globale d'énergie des communes et 38% de la facture d'électricité. De plus en plus de collectivités optent pour une rénovation de leur éclairage public, à l'instar d'une vingtaine de communes varoises, soutenues dans leurs démarches par le Syndicat mixte de l'énergie des communes (SYMIELEC) du Var.



Vaste chantier dans le Var
Ce syndicat, âgé de 14 ans et qui regroupe 128 communes adhérentes, compte parmi ses nombreuses compétences l'économie d'énergie et la maintenance de l'éclairage public. « Nous avons commencé par diagnostiquer plus de 75 000 points lumineux dans 30 communes », explique Philippe Icke, le direc-

Le Symielec Var toujours mobilisé pour généraliser le très haut débit

Le Symielec Var[®] est mobilisé pour l'aménagement du territoire en numérique. Il a participé à l'étude de faisabilité sur l'état des lieux du Très haut débit dans le Var. La réunion d'information du syndicat a permis de faire le point. De très nombreuses communes du département ne disposent pas de haut débit. Le conseil général a budgété 10 millions d'euros pour la première phase d'installation de la fibre optique qui débutera en 2016[®].



Le Symielec Var a présenté le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Var. (Photo S. G.)

Pour 2015, le syndicat va réaliser 57 projets à hauteur de 8 millions d'euros de travaux; effacement de réseaux aériens, éclairages publics, économies d'énergie... Le syndicat versera un total de 1 260 000 euros aux communes pour ces chantiers. « Tous les travaux demandés par les communes en 2015 seront réalisés cette année » assure le président, Guy Mesut. S. G. 1. Syndicat mixte de l'énergie des communes 2. <http://www.var.fr/tema/amenagement-numerique-du-territoire>

Interview express

Philippe Icke, directeur du Symielec Var

« La voiture électrique a un avenir »

Le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var s'est réuni hier, mardi, à Brignoles. L'occasion pour son directeur, Philippe Icke, de faire le point sur les avancées et les projets du Symielec Var.



Le Var est-il bon élève en matière d'économie d'énergie ?

Nous intervenons sur les réseaux d'éclairage public en proposant aux communes de mettre en œuvre une convention de partenariat signée avec l'Ademe (Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie) PACA afin de diminuer les consommations de courant. Notre objectif sera atteint en juin, avec déjà 60 communes rénovées. C'est-à-dire que leurs points lumineux ont été restaurés, pour une économie de 320 000 euros. L'éclairage public est un point majeur du poste énergie des communes. Nos bons résultats sont le fruit d'une mutualisation entre les communes et le syndicat.

Le nombre de communes choisissant d'investir dans notre projet augmente. Une quarantaine sur les 128 adhérentes du syndicat bénéficiera de ce service entre 2015 et 2016.

Vous évoquez un projet pour véhicules électriques ?

L'Ademe propose de financer à hauteur de 50 % le coût d'installation de bornes à destination des voitures électriques. Lundi dernier, nous avons lancé une étude qui déterminera ce qui existe déjà, et comment répondre à la demande, voire la créer. Car c'est un véritable projet d'aménagement du territoire qui dynamiserait le Var. Les communes mais aussi les privés (centres commerciaux...) seront consultés. Déjà 150 bornes de charge sont évoquées. Ne reste qu'à déposer le dossier dans trois mois.

Où en est le programme d'effacement de réseaux ?

Des travaux de dissimulation d'ouvrages électriques sont nécessaires en vue d'améliorer le cadre de

CH. CH



Rue des Lauriers
Pôle d'activités NICOPOLIS
83170 BRIGNOLES
tél. 04 94 37 28 11
fax 04 94 37 28 10
contact@symielecvar.fr

www.symielecvar.fr



Scannez ce QR Code pour accéder
au site internet du Symielec Var.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez une application de lecture de flash code sur internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre smartphone ou de votre tablette tactile.